

# Histoire de la Paroisse d'ETUEFFONT

et des quatre communes qui la composent :

Etueffont Haut et Bas  
Petitmagny  
Lamadeleine Val des Anges



**AVERTISSEMENT** : Le document ci-dessous est un manuscrit retranscrit en janvier 2014. La partie éditée en police « Times New Roman » provient d'un manuscrit intitulé « Etueffont Haut et Bas, Petitmagny, La Madeleine » appartenant aux archives de la paroisse Ste Madeleine. Il est anonyme et daté en première page de 1927. Cette indication peut laisser supposer qu'il a été rédigé par Félix Saugier, nommé curé d'Etueffont en 1926. L'auteur de ce manuscrit n'indique pas systématiquement les citations empruntées à d'autres. Les événements survenus après 1927 sont édités en police « Arial » et ont pour source la presse locale et les archives départementales, communales ou paroissiales. Des notes en italique petit format entre parenthèses et les sous-titres en italiques gras sont de Daniel Jacquot, auteur de cette retranscription et des recherches documentaires étrangères au manuscrit.

# Etueffont

haut et bas

Petitmagny

La Madeleine

*Historique  
religieux et civile  
de la paroisse  
d' Etueffont-Haut*

*Etueffont-Bas, Petitmagny  
Lamadeleine  
annexes*



Etueffont-Haut porte « d'azur à deux chevrons de sable »

## **Etueffont-haut – Paroisse**

### **Son passage dans divers diocèses.**

Le concile de Nicée, resté fameux entre tous, ne se contenta pas de traiter des dogmes de la foi, il s'intéressa à déterminer minutieusement la circonscription des diocèses, les rapports des uns avec les autres, la suprématie de certains d'entre eux.

Pour définir ces divers points, il nous suffira de citer le passage de Grandidier, qui écrivait en 1707 : « Le gouvernement ecclésiastique fut formé, en général, d'après le gouvernement civil. On sait que les diocèses sont aujourd'hui les vestiges précieux des anciennes limites des peuples dont ils retracent la primitive étendue. Leur division a suivi constamment dans la formation ecclésiastique le même ordre civil et politique qui était déjà établi dans le pays.

Les archevêchés dans les métropoles et les évêchés dans les cités, conformément au Concile de Nicée de l'an 325, conservèrent pour le sacré tout le district qu'avait le temporel. Ce principe qu'une étude suivie de l'histoire, nous rend tous les jours plus sûr et plus incontestable, que Schoepflin avoue et adapte en d'autres circonstances ce principe, dis-je, offre à nos yeux la distinction la plus claire et la plus naturelle du pays que les Rauraques et les Séquanais (*tribus gauloises*) proprement dits occupaient dans l'Alsace romaine. Elle affecte aux premiers toute cette partie de notre province qui est aujourd'hui soumise au diocèse de Bâle et aux seconds, celle qui dépend de la juridiction de Besançon. Donc aucune erreur possible, l'évêché de Bâle, c'est à dire la Rauracie, l'archevêché de Besançon la Séquanie proprement dite, c'est à dire la Séquanie telle qu'elle se délimitait lors de la conquête des Gaules par Jules César et que nous l'avons définie dans la chapitre précédent. »

\*(Etude Herbelin. Soc.d'Ens. Belfortaine. Topographie religieuse de la Haute-Alsace et en particulier du Territoire de Belfort. 1918)

Sans nous préoccuper des parties du diocèse de Bâle se trouvant dans les cantons suisses, nous décrirons ci-dessous les limites alsaciennes et jurassiennes. A l'Est, la rive gauche du Rhin, depuis le confluent de l'Aar jusque vers la partie moyenne de l'Alsace, une ligne brisée formait la limite du diocèse au nord, elle s'étendait de la rive gauche du Rhin jusqu'à la croupe de Vosges et passait par Kuenheim, Bischwiller, Holtzwiller, Guémar, Roderen, Thannenkirch compris encore dans le diocèse de Bâle.

A l'ouest, les croupes de la chaîne des Vosges en remontant vers le sud jusqu'au Ballon d'Alsace. A partir de ce point la limite occidentale du diocèse était déterminée par la ligne de démarcation entre les eaux du bassin de la Savoureuse et de la Halle ou Allaine et les eaux du bassin de la rive gauche de l'Ill. Cette ligne passait en formant un arc par Sewen, Rougemont, Etueffont, St Germain, Pfaffans, Chèvremont, Petit-Croix, Novillard, Brebotte, Grosne, Froidefontaine, Suarce, Réchésy, Pfetterhousse et Courtavon.

Ces localités étaient toutes comprises dans le diocèse de Bâle avec les villages et les hameaux annexés à leurs paroisses. Depuis Levoncourt, village situé à la source de la Largue, affluent de l'Ill, la ligne empiétait sur le bassin de la Halle (Allaine) et du Doubs en passant par Charmoille, Miécourt, Ste Ursanne, la Motte entre Ocourt et Bremoncourt, elle coupait ensuite transversalement le clos du Doubs jusqu'à Soubey.

En deçà de ces limites, c'était l'autre partie de Porrentruy et du Territoire de Belfort soumise à l'autorité spirituelle de l'archevêque de Besançon métropolitain de Bâle, en raison de ce que l'ancienne Rauracie avait toujours été subordonnée, depuis les Romains, à l'autorité civile de Vesontio (Besançon).

Le « Liber marcarum » (*état de l'ancien évêché de Bâle dressé sur ordre de Mgr Frédéric Ze Rein*) que l'on trouve dans l'urbair (document foncier) du pays de l'Autriche antérieure, de 1394 et années suivantes, ne relate que les paroisses alsaciennes du diocèse de Bâle avec les taxes frappant les curés, vicaires, chapelains et couvents au profit de l'évêque de Bâle et de son chapitre. Le Pouillé de 1441 (registre faisant état de tous les bénéfices relevant d'une juridiction ecclésiastique, cure ou évêché) est plus complet. Il nous donne une situation intérieure générale et nous apprend qu'au 15<sup>e</sup> siècle que l'évêché de Bâle était partagé en onze décanats ou chapitres ruraux.

Le premier de ces décanats, dénommé « grand décanat du Sundgau » (Altkirch) comprenait 83 paroisses ou chapelles vicariales avec sept monastères. Les paroisses du Territoire qui étaient comprises sont : Etueffont, Pfaffans, Chèvremont, Montreux-le-Château, Brebotte, Fontaine, Novillard, Froidefontaine, Grosne, Suarce, Angeot, Rougemont, Lachapelle sous Rougemont et leurs annexes, les monastères, ceux de st Nicolas des Bois et de Froidefontaine.

Au milieu du 17<sup>e</sup> siècle, le grand décanat du Sundgau fut partagé en deux parties au peu près égales dont l'une conservait la dénomination et l'autre prenait celle de décanat de Masevaux. Ce décanat était composé de 60 paroisses, en faisaient partie : Angeot, Anjoutey, Bessoncourt, Brebotte, Bréchaumont, Chavannes sur l'Etang, Chèvremont, Eteimbes, Etueffont, Felon, Fontaine, Froidefontaine, Grosne, Lachapelle sous Rougemont, Larivière, Montreux-le-Château, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Novillars, Perouse, Petit-Croix, Pfaffans, Roppe. Lors du traité de Westphalie -1648- retour de l'Alsace à la France, les limites des circonscriptions diocésaines ne subirent aucune modification.

L'évêque de Bâle ayant été obligé par les protestants de quitter sa ville alla se réfugier à Porrentruy qui se trouvait dans le diocèse de Besançon. Le 7 septembre 1779, après de très longs pourparlers, intervint un accord entre les deux sièges afin de remédier à cette situation fâcheuse ; l'accord comportait un échange de paroisses qui ne fut ratifié par le pape qu'en 1782.

De l'évêché de Bâle passaient à celui de Besançon Angeot, Anjoutey, Brebotte, Chavannes sur l'Etang, Chèvremont, Eteimbes, Etueffont, Felon, Fontaine, Froidefontaine, Grosne, Lachapelle sous Rougemont, Montreux-le-Château, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Novillars, Perouse, Petit-Croix, Pfaffans, Réchésy, Reppe, Larivière, Rougemont, St Germain, Suarce, Vauthiermont. En tout 29 paroisses. A cette occasion Lamadeleine fut enlevée à Etueffont et rattachée à Anjoutey dont la paroisse venait d'être créée. De l'évêché de Besançon passaient à celui de Bâle 19 paroisses dont Porrentruy et environs.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale décide que chaque département aura son évêque. Le Territoire de Belfort avec Etueffont, faisant partie du Haut-Rhin, passait légalement à l'évêché constitutionnel de Colmar. Par le Concordat de 1801-2 les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin constituèrent l'évêché de Strasbourg. Etueffont y était compris jusqu'après la néfaste guerre de 1870 (ayant comme annexes Etueffont-Bas, Petitmagny et Lamadeleine.)

Par une convention passée entre le pape et le gouvernement Français en 1874, la partie restée française du département du Haut-Rhin, soit le Territoire de Belfort avec Etueffont, fut incorporée au diocèse de Besançon.

Etueffont était donc du diocèse de Bâle depuis son origine jusqu'en 1782, du diocèse de Besançon de 1782 à 1790, du diocèse de Colmar de 1790 à 1802 selon Constitution civile du clergé, du diocèse de Strasbourg de 1802 à 1874, du diocèse de Besançon depuis 1874.

*(La paroisse est rattachée au diocèse de Belfort-Montbéliard en 1979 date de la création de ce dernier.)*

### ***Histoire succincte d'Etueffont-Haut***

«Lieblin dans son histoire de « Belfort et son territoire » nous donne les précisions suivantes au sujet d'Etueffont-Haut.

Situé aux confins des seigneuries du Rosemont et de Rougemont le territoire de cette commune paraît n'avoir dans les premiers fait partie d'aucune de ces deux seigneuries. la plus ancienne mention que nous découvrons, dans un titre, est du 13 février 1188. Elle se trouve dans une bulle du pape Clément III qui confirme au monastère de Grandgourt (*prieuré de chanoines prémontrés du Jura suisse près de Boncourt*) les biens qu'il possède et parmi lesquels sont nommés un pré et deux manses (*tenure correspondant à une parcelle agricole suffisamment importante pour nourrir une famille*) situés à Etueffont-Haut et qui avaient été donnés au monastère par Richard de Lebetain. Un siècle se passe sans que nous retrouvions trace de cette localité et c'est St Nicolas des Bois (*monastère fondé en 1093 près de Rougemont-le-Château, dépendant de l'abbaye de Molesmes, fermé au XVI<sup>e</sup> siècle, faute de moines*) qui la fait réapparaître. En 1260, Hugues de Buix (*Seigneur du Jura suisse,*

auteur d'une donation, dont le moulin de Grandgourt, au couvent de Bellelay en 1244, dont le document certifiant ce don est le plus ancien texte français connu de Suisse Romande) avait à Etueffont-Haut deux maïx (habitation d'un cultivateur jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir) de terre à la possession desquels les moines de St Nicolas élevaient des prétentions ; Hugues doit céder et, le 25 juin, de la même année, il signa un acte par lequel il abandonna à St Nicolas des Bois sa propriété.

En 1296, le 26 mai, Thiébaud, comte de Ferrette (dépendant du royaume de Bourgogne avant d'être rattaché à l'Alsace en 1032), donne à l'abbaye de Lucelle (abbaye cistercien dont l'église abbatiale fut consacrée en 1124 par Archeric, archevêque de Besançon) le droit de patronage de l'église d'Etueffont-Haut et l'évêque de Bâle confirme cette donation.

Il résulte donc de ces titres qu'Etueffont-Haut existait comme agglomération à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et qu'à la fin du siècle suivant cette agglomération avait son église.

Le 24 août 1316, le successeur de Thiébaud, Ulrich II, comte de Ferrette, confirme la donation faite à l'abbaye de Lucelle du droit de patronage de l'église d'Etueffont et le 23 juin 1333, la veuve d'Ulrich, Jeanne de Montbéliard, confirme, à son tour, le même droit à la dite abbaye, confirmation que celle-ci a encore la précaution de faire corroborer, la même année, par Albert d'Autriche qui avait épousé Jeannette la fille aînée de Jeanne et d'Ulrich et qui, en sa qualité de gendre d'Ulrich, avait succédé aux premiers comtes de Ferrette.

En 1337, le 21 juin, Jean de Munsingen, évêque de Bâle (élu prince-évêque le 22 juin 1325), convertit en annexion à l'abbaye de Lucelle le patronage de l'église d'Etueffont-Haut qui avait été donné à la dite abbaye en 1296 ; de sorte qu'à dater de cette année la paroisse composée des mêmes communes que la mairie releva de l'église de Lucelle.

L'église d'Etueffont était alors placée sous l'invocation de St Valbert, abbé, et ses deux autels latéraux étaient dédiés : l'un à la Vierge, avec une confrérie du scapulaire (le scapulaire est une partie du vêtement de certains religieux, composée de deux lés de drap partant des épaules et descendant sur la poitrine et le dos, qui se porte par dessus la robe, étant à l'origine une sorte de tablier de travail. C'est aussi la forme réduite et symbolique d'un carré d'étoffe, souvent double et orné d'images pieuses, retenu par des rubans autour du coup et porté sous leurs vêtements par des laïcs membres de confréries), l'autre à St Sébastien.

Albert d'Autriche ayant pris possession du comté avait érigé Etueffont-Haut en mairie, dont Etueffont-Bas, Anjouzey, Petitmagny, Bourg et La Madeleine firent partie. En 1354, il réunit cette mairie à la seigneurie de Rougemont.

Un Jean Textor de Ste Ursanne (commune du Jura suisse), était le 31 mai 1412, vicaire de l'église d'Etueffont. Il est ainsi qualifié parce que l'église était une annexe de celle de Lucelle. Ce Textor désirait arriver à la cure de Pfaffans. L'abbé de Lucelle lui délivra, à la date qui précède, une charte qui lui assurait cette cure, si toutefois il était encore vicaire d'Etueffont quand elle deviendrait vacante.

L'église d'Etueffont-Haut payait annuellement à l'évêché de Bâle, 7 mars d'argent (poids de 8 onces pour peser l'or ou l'argent et monnaie en pays germains du même poids), 3 sols (monnaie équivalente à 12 deniers), 10 deniers (pièce d'argent de 3 à 4 gr selon les époques) de droit de banalité (taxe féodale payée au seigneur pour utiliser le four, le moulin ou le pressoir) et 3 sols de droit cathédral (taxes revenant au chapitre des chanoines de la cathédrale). L'abbaye de Masevaux avait la dîme (fraction variable de la récolte) de l'avoine. Dans les titres allemands cette commune prenait le nom de Ober Stauffen – Stoffen.

Après le retour de l'Alsace à la France -1648 – Etueffont fut inscrite aux armes suivantes dans l'armorial général (recensement des blason décrété par Louis XIV en 1696).

« D'azur à deux chevrons de sable »



En 1803, sa population était de 566 habitants	
en 1876	de 817
en 1921	de 822
en 1926	de 767

### ***Histoire ecclésiastique d'Etueffont-Haut***

Les curés et les desservants n'étaient qu'à de rares exceptions nommés par les évêques. Généralement ils étaient soumis à la collature (*droit ou privilège accordé à certains laïcs, communautés ou gouvernements, de présenter lors d'une vacance, un ecclésiastique à l'évêque que celui-i institue.*) des personnes ayant des droits sur les églises et chapelles comme fondateurs ou héritiers de fondateurs. Ils devaient être agréés par l'évêque.

Si ces collatures donnaient aux bénéficiaires un revenu plus ou moins grands elles leur imposaient également des charges, paiement de redevance,s, entretien du chœur de l'église et de la sacristie.

Il résulte des archives de Belfort, manuscrit n°4 Titres de la seigneurie de Belfort traduits d'allemand en français 1666 - Seigneurie du Rosemont (*seigneurie autour de Giromagny, suivant le val de la Savoureuse jusqu'aux portes de Belfort, allant de Grosmagny à Bavilliers*) - que le 5 octobre 1590, la chambre d'Ensisheim (agissant pour le compte de la maison d'Autriche), au nom de son Altesse sérénissime l'archiduc d'Autriche, demandait aux officiers de la seigneurie de Belfort quels étaient les collatures des cures des Seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot ainsi que le montant des revenus de ces cures. Le 22 décembre suivant la réponse fut envoyée. Nous en extrayons ce qui intéresse Etueffont.

7° Cure d'Etueffont (Evêché de Bâle).

La collation (*selon le droit canon, était une assignation ou une concession gratuite d'un bénéfice vacant (ex. une cure) faite par une personne qui a un pouvoir légitime de la conférer à un clerc.*) de cette cure appartient à l'abbé de Lucelle ; ses revenus s'élèvent annuellement à 40 réseaux, mesure de Masevaux, moitié seigle et moitié avoine(le résal de Masevaux valait 112 litres 49), plus neuf livres en argent ; ses biens se composent d'une maison avec son contenu, trois fauchées de pré, un bois de sept arpents qui rapporte un livre 10 sols et est situé près de la Charme, un autre bois dans le finage d'Etueffont mais dont le sol est stérile et qui ne rapporte rien, trois étangs dont deux ne sont pas en valeur, le troisième rapporte cinq livres. Le curé reçoit chaque année une poule de chacun de ses 70 paroissiens, il a en outre d'autres petites rentes dont il doit donner tous les ans 4 livres 12 sol à son collateur.

Dans le « Liber marcarum » 1441-1469 du diocèse de Bâle se trouve un état des taxes en marcs d'argent (*équivalent des mars rencontrés plus haut*) imposées aux desservants des église paroissiales, des succursales et des chapelles au profit de l'évêque et du chapitre de la cathédrale de Bâle, on y lit :

« Décanat (*doyné*) du Sundgau » Rector in Stouffen (Etueffont) VII marcs. Vicarius ibidem V marcs. « Dans le Registrum Banualium » cette église est encore inscrite pour III sols X deniers, et dans le « Registrum Kathedralium » pour III sols. « Notes sur l'église d'Etueffont-Haut dans le Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace – Volume année 1862- 63, page 97, par Bardy.

Le village d'Etueffont faisait originellement partie de la seigneurie de Rougemont et était chef-lieu d'une mairie qui comprenait les deux Etueffont (Haut et Bas), Anjoutey, Petit-Magny, Bourg et la Madeleine. Cette mairie appartient d'abord aux comtes de Ferrette, mais lorsque les archiducs d'Autriche succédèrent à cette maison, ils engagèrent (*remettre la jouissance d'une seigneurie de la part de son propriétaire contre de l'argent, avec droit de retour si remboursement : usage fréquemment utilisé par des seigneurs endettés*) la seigneurie de Rougemont au comte Jean de Habsbourg, à l'exception de la mairie d'Etueffont qui fut détachée et fut annexée au domaine du Rosemont.

Etueffont se nomme en allemand Staufen, son nom est orthographié de diverses manières dans les anciennes chartes : Estophum (13 février 1187) Estuefon (23 juin 1260) Eytauffen (26 mai 1296) Eitufern (24 août 1316) Stauffen (21 juin 1337).

L'abbaye de Lucelle possédait le droit de patronage de l'église d'Etueffont etc... (comme précédemment dans Liblin)

Je crs devoir appeler l'attention du comité sur l'église de ce village, mais seulement sur le chœur (voir planche ci-jointe) car le portail et le clocher son d'origine toute récente. L'abside est une des plus belle des environs de Belfort. Les vitraux avaient été anciennement peints, mais il n'en reste plus que d'imperceptibles et insignifiants vestiges. Au dessus d'une autre fenêtré se trouve le millésime, 1510, gravé dans la pierre en caractères gothiques et dont je joins le fac simile. Une petite porte basse, donnant sur le cimetièrre, est aussi en ogive.



## *Histoire de l'église d'Etueffont-Haut*

Il existait une église à Etueffont à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Probablement que cet édifice subsista, en plus ou moins bon état, jusque vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, car pour la période de la guerre des Ecorcheurs ou Armagnacs nous trouvons les indications suivantes dans le bulletin de la Société belfortaine d'Emulation année 1913, page 134-Seigneurie de Rosemont.

Le Dauphin réunit ses bandes à Langres et, au mois d'Août 1444, vint occuper Montbéliard. De cette ville les Ecorcheurs passèrent par le pays de Porrentruy pour aller attaquer les confédérés suisses à St Jacques aux portes de Bâle, le 26 Août 1444, mémorable journée où l'armée du Dauphin se couvrit de gloire, quoique vaincue. Cette campagne se termina le 28 octobre de la même année par un traité signé à Ensisheim. Les Ecorcheurs prirent leurs quartiers d'hiver en Alsace, dont ils occupèrent la plupart des villes. Le 8 novembre 1444, les habitants de Belfort écrivirent au duc Albert d'Autriche, landgrave (*Titre porté au Moyen Âge par plusieurs princes germaniques possesseurs de terres relevant directement de l'empereur, en particulier les comtes d'Alsace, de Hesse et de Thuringe*) d'Alsace, pour se plaindre des exactions dont les Armagnacs se rendaient coupables et pour solliciter son appui. Certes ils avaient le droit de se dire, comme en fait foi la signature apposée au bas de cette lettre : *les pauvres gens et bourgeois de votre ville de Belfort* (*armen luten und burgern gemeilich eur statt Pefort*). Depuis que le dauphin était en Alsace, Belfort et ses environs avaient eu chaque jour à souffrir des incursions des français qui au nombre de quatre ou cinq mille chevaux occupaient Montbéliard, Morvillars et Altkirch. Ces bandes maudites, qui reculaient jusqu'à la barbarie les bornes de l'humanité se distinguaient toujours par les mêmes exploits. Ils martyrisaient et assassinaient les infortunés habitants des campagnes, les dépouillaient de tout ce qu'ils possédaient, les rançonnaient, saccageaient de fond en comble leurs misérables demeures et complétaient par l'incendie leur œuvre de destruction. Aussi de Belfort au Rosemont tout le pays n'était que ruine et désolation. Ceux qui s'étaient réfugiés à Belfort, n'osaient plus en sortir, tant était grande la terreur répandue dans toute la région par ces aventuriers de sanglante mémoire.

D'après Stoffel (Dictionnaire topographique du Ht Rhin) Bourg aurait été saccagé par les bandes du Dauphin : *der Armen Jaecquen Zerstorung des Dorfs, Kirchen un Mullin zu anno 1444*.

Nous supposons que l'église détruite est celle d'Etueffont dont Bourg faisait partie comme paroisse. Si Bourg a été réduit en cet état, Etueffont n'a pas dû être épargné et on peut conjecturer, avec raison, que c'est à la suite de ces dévastations que le nouvel édifice portant au-dessus d'une ogive du chœur le millésime de 1510, a été construit.

En examinant le dessin qui nous reste (voir planche ci-dessus) nous pouvons nous ranger de l'avis de l'auteur de ce croquis qui en 1860, a vu les choses sur place et dire que le chœur de l'église d'Etueffont méritait toute attention.

Nous verrons, dans la suite, les objets remarquables, qui existe encore dans l'église actuelle (*en 1927*), venant de la construction de 1510.

D'après les souvenirs de M. l'abbé Jules Lacreuse, aumônier de St Nicolas et , de son frère, M. l'abbé Emile Lacreuse, curé actuel d'Etueffont, la pierre de taille employée dans le chœur provenait des carrières de Perouse ( à remarquer que Perouse dépendait de l'abbaye de Lucelle qui y possédait les droits de taille et de corvée). Les nervures des ogives des voûtes étaient très saillantes. Deux fenêtres, l'une à droite, l'autre à gauche, laissaient passer le jour. Le fond du chœur était plein, occupé par une magnifique retable en bois garni de statues ; Ce retable avait à chaque extrémité une ouverture en forme de porte, permettant de circuler, les fidèles, pour les offrandes passaient dessous.

La nef était de petites dimensions, sans cachet particulier, elle ne pouvait contenir les fidèles de cette grande paroisse. MM. Lacreuse se rappellent, qu'étant enfants et se trouvant auprès de leur oncle, le curé d'alors, ils ont vu les paroissiens assister aux offices en se tenant sur le cimetière et ceci par tous les temps.

Aussi l'évêché de Strasbourg, chaque fois que la vacance de la cure se présentait, avait-il soin de donner ordre au nouveau titulaire de commencer la construction d'une église. Trois prêtres se succédèrent sans obtenir de résultat. En 1869, arriva M. l'abbé Ferdinand Lacreuse, nommé curé, avec la même mission. Il se mit à l'oeuvre et commençait aussitôt la nouvelle construction. L'architecte en était M. Genty de Belfort, l'entrepreneur du gros oeuvre M. Arnold de St Amarin (*commune du Haut-Rhin*). Pour toute ressource et, pour les quatre communes de la paroisse, il y avait en caisse une somme de dix-sept francs. Humainement parlant, c'est le cas de dire, il entreprit une tâche au-dessus de ses forces.

Survint la guerre de 1870 avec l'annexion de l'Alsace. L'administration préfectorale disposant de fonds pour subventionner les communes pauvres (c'était le cas des deux Etueffont, de Petit-Magny et de La Madeleine) pour venir en aide largement. C'est avec ces diverses allocations se montant au total à 53 000 F. que le travail s'acheva, en 1873, tel que nous le voyons aujourd'hui (*en 1927*), sauf le clocher qui subsista et qui est de construction antérieure. Bien entendu l'ancien chœur de 1510 avait dû être démoli afin de pouvoir donner au nouvel édifice les dimensions nécessaires. (*dossier complet concernant ces travaux avec plans en couleur aux archives départementales du Territoire de Belfort cote 41 Ed 1 M2*)

Le maître autel actuel, en pierre de Perouse, a été exécuté par le sculpteur Maigret de Belfort pour le prix de 3000 f. provenant de quêtes. La chaire, en bois, est du même sculpteur, elle a coûté 1700 F., somme réunie par des quêtes. L'autel avec la statue de Notre Dame de Pitié a été offert par une paroissienne ayant quitté le pays. L'autel de St Joseph, par la famille Zeller, Industriel, à Etueffont. La statue du Sacré Cœur par mlle Marie Jeanne et M. Keller de St Nicolas. Celle de notre Dame de Lourdes par M<sup>ade</sup> Tamagne d'Etueffont.

Le dallage du chœur a été fait avec le produit de quêtes. La boiserie du chœur offerte par m Victor Zeller Industriel à Oberbruck.

Les survivants de la campagne 1914-18 se sont chargés de faire exécuter le monument aux morts de la grande guerre au moyen de leurs dons volontaires, par quêtes et souscriptions.

Déjà avant la démolition de l'ancien chœur de 1510, le maître autel et son retable, bois, se trouvaient dans un tel état de vétusté qu'on y osait plus y célébrer la messe de crainte d'accidents. Pourtant les statues méritaient d'être conservées aussi bien au point de vue religieux qu'historique.

En 1869, lors de la démolition, on en réserva quatre. St Blaise, St Nicolas, St Ambroise, St Dèle et la croix qui, jadis, était suspendue au dessus de l'entrée du chœur pensant en tirer partie dans le nouvel édifice. En effet, les statues sont placées actuellement (*en 1927*), sur socle bois, aux quatre angles du chœur ; la croix, sur le mur de la nef en face de la chaire, dominant le monument aux morts de la grande guerre.

M. le Curé Lacreuse invita les paroissiens à venir chercher à l'église d'autres statues du retable afin de les garder dans leurs familles comme souvenirs ; le reste on le mit à couvert à la cure puis dans le grenier de l'église où tout a été retrouvé en 1923 lorsque l'on songea à compléter l'ornementation intérieure de l'église. Dans cette ornementation les vieilles statues devaient trouver leur place. Les fidèles qui en possédaient encore chez eux furent invités à les rapporter pour les utiliser au mieux. L'appel ne se fit pas entendre en vain et de la sorte revinrent, d'abord, la statue de St Valbert, patron de l'église, qui se trouvait dans la famille de M. Hann. Actuellement elle est placée à l'entrée du chœur, à gauche. C'est une œuvre très belle et expressive. Le sujet est représenté assis sur son siège d'abbé, mitre en tête et crosse en main, les traits sont fins. Puis la statue de St Jean, l'évangéliste, mutilée des bras, dans la famille de M. Sébastien Madru et un ange, corps complet, sans ailes, dans la famille de M. Lesmann, boucher. Actuellement, St Jean se trouve sur une colonne du retable, derrière l'autel, côté de l'évangile, l'ange au-dessus du cintre de la fenêtre médiane du chœur.

En ce qui concerne les objets trouvés au grenier de l'église, voici le détail.

1° Une statue, grandeur naturelle, de Ste Anne portant sur son bras gauche l'enfant Jésus et debout sur le socle, contre les plis de sa robe, se tient un petit St Jean-Baptiste tenant de sa main gauche une coquille et montrant de la droite l'Agneau de Dieu. Actuellement elle se trouve au chœur, vers le milieu, du côté de l'évangile.

2° Une Immaculée Conception, grandeur naturelle. Notre-Dame debout sur le globe terrestre. Actuellement elle est placée sur une colonne du retable derrière l'autel, côté évangile.

3° Un St Jean Baptiste, grandeur naturelle, placé à présent sur une colonne du retable derrière l'autel, côté épître.

De ces trois statues, celle de Ste Anne, à cause des vieilles teintes encore très belles et de la disposition des trois sujets dans un seul bloc de bois, nous devons lui accorder un âge assez ancien. L'Immaculée Conception et Jean Baptiste quoique parfaitement exécutés et drapés sont de date plus rapprochée.

4° Un St Georges, mutilé des bras, placé sur une colonne du retable derrière l'autel, côté épître.

5° Un buste de St Pierre, genre médaillon, très beau comme travail de sculpture, lacé actuellement contre le mur du chœur, côté de l'épître au-dessus du siège du prêtre.

6° un tableau, peint à l'huile, sujet principal de l'ancien autel latéral, placé à présent contre le mur du chœur au-dessus de la porte de la sacristie de droite. Il représente St Siméon Stock aux pieds de la Vierge qui lui remet le scapulaire du Mont Carmel. (*origine de la confrérie du scapulaire dont il est question plus haut et ci-dessous*)

L'historien Liblin, déjà cité, nous dit que les deux autels latéraux étaient dédiés l'un à la Vierge, avec confrérie du scapulaire, l'autre à St Sébastien.

7° Le tableau, peint à l'huile, de St Sébastien qui était bien reconnaissable aux flèches couvrant son corps attaché à un arbre. Malheureusement la peinture en tombait par plaques de sorte qu'il a été impossible de le remettre en état malgré toute la bonne volonté.

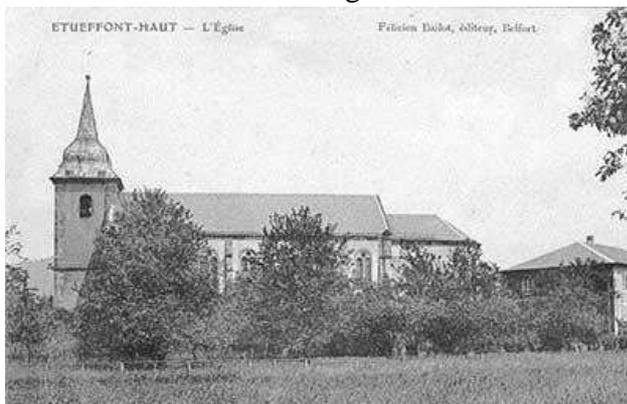
8° Deux coquilles, bois sculpté. Elles se trouvent actuellement au-dessus des colonnes de l'autel St Joseph, où elles forment un motif de couronnement.

Toutes ces statues sont en bois blanc qui pourrait être du tilleul.

La réinstallation à l'église de ces statues, vieux témoins du passé, après plus d'un demi siècle d'absence, en dehors de l'intérêt au point de vue de l'histoire religieuse de la paroisse et de l'art, a paru très opportune et salutaire. Elles doivent rappeler les nombreuses générations qui, dans les calamités publiques, si fréquentes dans notre contrée, et les épreuves de la vie privée, sont venues près d'elles gémir, pleurer, prier et espérer. Elles inspirent les mêmes sentiments aux chrétiens du présent et à ceux de l'avenir.

Elles feront souvenir, également, que, dans le monde, les couvents n'étaient pas seulement des lieux de prière mais aussi le refuge de tous les arts. C'est, sans aucun doute, dans l'abbaye de Lucelle, dont dépendait l'église d'Etueffont, que toutes ces œuvres ont été exécutées. Il y avait donc là des artistes obscurs, ignorés, capables de donner et de faire rendre à la matière la conviction de leur foi et l'expression de leur idéal.

Le travail de l'ornementation intérieure, y compris les vitraux de la nef et la restauration de ceux du chœur, a été commencé en 1924 et continué jusqu'en 1926, suivant les possibilités financières ; car c'est avec les seules offrandes des personnes de bonne volonté qu'il y a été fait face. Une mention spéciale doit être donnée aux anciens paroissiens habitant l'Amérique. Ils ont répondu généreusement à l'appel qui leur a été adressé afin de contribuer, de loin, à l'embellissement de leur église.



*Eglise d'Etueffont-Haut version 1873*





*Intérieur de l'église version 1873*

Nous donnons ci-dessous les inscriptions figurant sur les cloches.

1<sup>ère</sup> cloche, du poids de 1680 Kg. porte le nom de St Valbert. Fondue l'an 1867 pour la commune d'Etueffont-Haut sous l'administration de MM. Jacques Marsot, maire d'Etueffont-Haut, F<sup>ois</sup> Xavier Lambalot, maire d'Etueffont-Bas, Georges Marchal, maire de Petit-Magny, Del Poirier, maire de la Madeleine. Bénite par M.G. Pingenot, curé de la paroisse assisté de M. Gérard, Vicaire, en présence de M. Fr. Barberet, mon parrain et de Mme Marguerite Bringard, ma marraine.

2<sup>o</sup> cloche, du poids de 790 Kg. porte le nom de St Nicolas. Fondue l'an 1867 par la paroisse d'Etueffont-Haut. J'ai été bénite par MG Pingenot, curé de la paroisse en présence de M. Eugène Petitjean, mon parrain et de Mme Zeller née Petitjean, ma marraine.

3<sup>o</sup> cloche du poids de 570 Kg. porte le nom de Ste Marie Madeleine. Fondue en 1867. Bénite par M. G. Pingenot, curé de la paroisse en présence de M. F<sup>ois</sup> Xavier Lambalot fils mon parrain et de Mme Lambalot née M.A. Petitjean, ma marraine.

4<sup>o</sup> cloche du poids de 336 Kg. porte le nom de St Claude et Ste Anne. Don de M. Verrier Instituteur à Etueffont-Haut. Fondue en 1867. Bénite par M.G. Pingenot, curé de la paroisse en présence de Jean Claude Verrier, mon parrain et de Melle Marie Anne Fouez, ma marraine.

Liste des Curés d'Etueffont depuis l'an 1686. *(après 1926 ajouté à posteriori)*

- 1686 Claude WEIDL
- 1689 Pierre-Antoine MATTETAUX
- 1707 Jean-Nicolas CHAGUE
- 1746 Jean-Pierre CHAGUE, morte le 21/12/1777 après 35 dans la paroisse
- 1766 NEROT
- 1778 NOBLAT
- 1791 THANNEUR
- 1795 GRISEY
- 1805 MARCHAL
- 1821 BOXLER
- 1842 PINGENOT
- 1868 Ferdinand LACREUSE
- 18.....Emile LACREUSE
- 1926 Félix SAUGIER
- 1941 Georges BAILOT

1949 Daniel FOOS  
1962 Lucien BOISSET  
1969 Raymond JEANNINGROS  
1977 André BERMONT  
1985 André RIEGERT  
1988 Georges TAVERNE  
1989 Marcel WUYAM, modérateur, + équipe animatrice (cf. article ci-dessous)  
2001 Daniel JACQUOT, curé de l'ensemble paroissial comprenant la vallée de Lamadeleine + Grosmagny et Eloie.

**« Une équipe pour la paroisse**

Est Républicain du 23/9/1989

A la suite du départ de l'abbé Taverne et de l'abbé Riegert, une équipe animatrice est mise en place pour assumer la responsabilité des paroisses d'Anjoutey et Etueffont.

Cette équipe est composée de six personnes appelées par la communauté paroissiale, d'un prêtre « modérateur » accompagnant l'équipe et assurant les sacrements de la communauté. Dimanche 24 septembre au cours de la messe de 10h., en l'église d'Etueffont, chaque membre de l'équipe « recevra une « lettre de mission » du représentant de Mgr Lecrosnier, évêque du diocèse, et sera envoyé au service de la paroisse.

Un pot de l'amitié aura lieu à la cure, après l'office. »

## **Etueffont-Haut – Mairie - Administration et Autorité Civile**

En 1188, époque où nous trouvons la première mention d'Etueffont la partie Est du Territoire de Belfort actuel (ce qui revient à la portion dépendant de l'évêché de Bâle) était sous domination des comtes du Sundgau ou de Ferrette.

En 1299, le comte de Montbéliard, Renaud de Bourgogne donna Jeanne sa fille aînée en mariage au comte de Ferrette Ulrich II. De ce mariage naquirent deux filles : Jeanne, appelée Jeannette pour la distinguer de sa mère et Ursule. En 1324, Ulrich II, comte de Ferrette, donna sa fille Jeannette en mariage à Albert, dit le Sage, duc d'Autriche, comte de Habsbourg. Ulrich II mourut la même année sans descendance masculine et, son gendre, Albert, duc d'Autriche, lui succéda dans le comté de Ferrette.

En 1354, les ducs d'Autriche annexèrent la mairie d'Etueffont, comprenant les deux Etueffont, Anjoutey et Petitmagny à la seigneurie du Rosemont, jusqu'à cette date ces villages faisaient partie de la seigneurie de Rougemont.

En 1725, l'historien Schoepflin adressait à M<sup>e</sup> Gérard, avocat fiscal du duc de Mazarin à Belfort un questionnaire relatif aux possessions des différentes seigneuries des environs de cette ville. Les renseignements devaient être utilisés pour son « *Alsatia Illustrata* ».

Voici ce qui y est dit au sujet d'Etueffont-Haut – Mairie.

**Demande.** On doute de la mairie d'Etueffont.

**Réponse.** Le doute est bien fondé, mais il n'est pas facile de l'éclaircir, il y a lieu de croire qu'anciennement la mairie d'Estueffont, composée d'Estueffont le Haut, Estueffont le Bas, Petitmagny, La Magdelaine, Anjoutey et Bour, dépendaient de la seigneurie de Rougemont parce que les mesures pour le débit du vin sont celles de Rougemont. Les habitants ont prétendu en dernier lieu être du Rosemont qu'ils devaient jouir des mêmes usages dans les forêts du Seigneur, et par arrêt du mois de janvier 1751 leur prétention a été condamnée et conservée seulement dans le droit d'y prendre le bois mort et mort bois pour leur chauffage. Ce n'est que par conjecture que l'on dit que cette mairie dépendait autrefois de Rougemont, ce pourrait être une seigneurie particulière, mais elle était déjà unie au comté de Belfort en 1487 parce qu'elle est comprise dans un terrier (*registre des lois et usages d'une seigneurie*) de cette terre qui fut fait par M. de Morimont, seigneur engagiste de Belfort du temps des archiducs d'Autriche et qu'en 1678 il y avait une justice à Estueffont le Haut pour toute la mairie qui ressortissait à la justice supérieure du château de Belfort.

Voici l'avis de Schoepflin à ce sujet.

Il y a des indices qui font supposer que la mairie d'Etueffont propriété des comtes de Ferrette, a appartenu à la seigneurie de Rougemont et qu'elle a été détachée lorsque la maison d'Autriche, qui succéda aux comtes de Ferrette, donna Rougemont en engagement. Cette seigneurie fut, de fait, la dot de Jeanne de Montbéliard qui la transmit en 1324 à sa fille aînée Jeannette mariée à Albert d'Autriche. Le consentement d'Ursule, sa fille cadette et du mari de cette dernière, le comte de Hohenburg, fut ratifié en 1351 par le tribunal de Rottweil (*ville allemande sur la Neckar*) ; mais à peine les princes d'Autriche l'eurent-ils en leur possession qu'ils l'engagèrent pour 2500 marcs d'argent ou 17 500 florins d'or à Jean de Habsbourg.

C'est engagement est de 1354, ce serait donc à cette époque que la mairie d'Etueffont , n'étant pas comprise dans ce marché, aurait été réunie au Rosemont.

A ce propos Bonvalot dit dans les « Coutumes du Rosemont » : En 1354 Albert d'Autriche détacha de sa terre de Rougemont les villages d'Etueffont le Haut et le Bas, d'Anjoutey et de Petitmagny qu'il incorpora au Rosemont avec leur constitution particulière.

Malgré leurs immenses possessions, les archiducs d'Autriche n'avaient pas de revenus suffisants pour faire face aux frais des nombreuses guerres qu'ils soutenaient constamment pour conserver l'intégrité de leur patrimoine ainsi que leur couronne.

Obligés de contracter des emprunts, ils engagèrent fréquemment leurs biens. Ce fut aussi le sort du Rosemont dès qu'il appartint à la famille des Habsbourg. Il fut hypothéqué avec faculté de rachat et cession partielle ou totale des droits de justice, des droits casuels, rentes, profits ou autres dépendances à Pierre de Bollwiller en 1360, à Marguerite de Bade en 1363, à

Erkingen de Hugenhofen en 1447, à Pierre de Morimont en 1450, à Guntzmann de Birnhofen en 1456, à Rodolphe de Soultz en 1457, à Pierre de Morimont en 1459.

Ces cessions n'étaient pas faites pour le bien des habitants du pays que les seigneurs engagistes pressuraient et exploitaient à plaisir en vue de tirer le maximum de revenus des biens qui leur étaient ainsi concédés. Cet état de choses fut une des causes principales du soulèvement de 1525 connu sous le nom de Guerre des Paysans.

En 1467 l'archiduc Sigismond confirme les exemption des droits de mainmorte (*incapacité pour le serf de transmettre son bien à son décès, puis droit que percevait le seigneur sur ces biens*), accordée au Rosemont par Léopold le Bon vers 1370, mais, toutefois, nous ne croyons pas que cette mesure eut plus d'effet que celle prise antérieurement.

Le document de 1467 est en allemand en voici la teneur (d'après Bonvalot – Coutumes du Rosemont.)

Nos sujets de la prévoté (*circonscription où s'exerce le premier degré de la justice royale par un agent domanial : pouvoir financier, judiciaire, administratif et militaire*) du Rosemont ont été affranchis par nos ancêtres, de sorte qu'ils sont exempts à perpétuité du droit de mainmorte et qu'ils ne doivent rien donner pour ce droit à nos officiers suivant la lettre libellée à cet effet. Nos dits sujets nous prient humblement de leur confirmer cette grâce et franchise ainsi que les autres louables coutumes dont ils ont joui du temps de nos prédécesseurs et sous notre règne. Vu cette humble supplique et leur dévouement nous, Sigismond, archiduc d'Autriche etc..., leur confirmons cette franchise et grâce, ainsi que tous les droits dont ils jouissent à perpétuité et sans entraves, comme si ces droits étaient transcrits mot à mot dans cette patente.

Un manuscrit de la bibliothèque de Belfort intitulé « Tisltes de la Seigneurie de Belfort traduit de l'allemand en français-1667- » contient une copie du « Livre Rouge renouvelé par tous les maires et jurés de la Seigneurie de Belfort »

« L'an de grâce 1487 en cette année noble homme Thiébaud d'Angeot était chatelain du Rosemont. D'après l'urbair (papier d'un terrier cf. supra) du Rosemont, à cette époque messire Gaspard de Morimont était seigneur (engagiste) du Rosemont ; Henselin Jean Lieber, lieutenant et maire de la mairie de Chaux ; Richard Lithol, demeurant à Lachapelle ss Chaux, bandelier (*porte-drapeau*) de la terre de Rosemont ; Perrin Barbier, maire de Rougegoutte ; Jean, maire de Rosemont (Vescemont) Jean Noblat Maillard, maire de Valdoie ; Jean Hauteavoine, maire d'Etueffont ; Jean Cordier, maire de Vézelois et Perrin Pierrot, maire d'Argiésans.

La terre de Rosemont composée des mairies de Chaux, Valdoie (Evette), Rougegoutte, Vescemont, Etueffont, Vézelois et Argiésans payait chaque année quatre cents livres bâloises de tailles (*impôts souvent arbitraires sur les biens fonciers prélevé par le seigneur*). La dîme du Rosemont rapportait environ 48 bichots de blé (le bichot de Belfort rapportait environ 10 hectolitres) 1190 quarts d'avoine (la quarte était de 48 litres ½) 110 livres de fromage, 50 livres de cire, une poule par habitant tenant feu, dans les mairies de Vescemont (Rosemont) Valdoie (Evette) et Argiésans et deux poules par feu dans les mairies d'Etueffont et de Vézelois. De plus, dans toutes ces mairies, il était dû « un bon denier » par quarte d'avoine et une poule pour six quarts d'avoine. Rougegoutte et Grosagny fournissaient annuellement cents écuelles et cent tranchoirs de bois, ou bien 25 plats de bois et de l'argent suffisamment pour les dits tranchoirs propres à couper des deux côtés. Le moulin d'Etueffont payait une redevance de seize quarts d'avoine et de deux livres de cire.

Dans la mairie d'Etueffont les amendes de haute, moyenne et basse justice étaient au seigneur ; la petite valait trente sous et la grosse dix livres, la partie n'avait rien. Il s'y tenaient deux plaids (*cour public ou conseil consultatif ou judiciaire*) par an, l'un en mai, l'autre en septembre. Avec le maire d'Etueffont se placent le maire d'Etienne de St Loup coseigneur de Roppe et celui de Jean Henri de Roppe et le maire de Lachapelle (ss Chaux) pour rendre la justice.

En 1492, Maximilien d'Autriche engagea de nouveau le Rosemont pour dix ans à Gaspard de Morimont pour la somme de 25 300 florins.

L'archiduc n'ayant pas rembourser le prix de l'engagement, celui-ci fut renouvelé en 1501. Il le fut encore en 1532 et en 1534 avec supplément de prix et l'archiduc dut renoncer à certains droits qu'il s'était réservé dans le combat de 1492 tels que, contributions de guerre, tailles,

mines, nominations aux prébendes du chapitre de Belfort (*part de biens prélevée sur les revenus d'une église et attribuée à un clerc, ici au chapitre, c'est à dire au collège des chanoines de la collégiale, pour sa subsistance*).

Le 15 novembre 1567, l'archiduc Ferdinand renouvela aux habitants du Rosemont les « grâces et franchises et toutes les bonnes et louables coutumes » qu'ils avaient obtenues de lui et de ses ancêtres.

En 1603, l'empereur Rodolphe confirma à l'Insruck (*Innsbruck en Autriche*) les coutumes du Rosemont.

La domination autrichienne cessa avec le traité de Westphalie-1648- par lequel l'Alsace fit retour à la France. Louis XIV était substitué à tous les droits des ducs d'Autriche sur leurs possessions alsaciennes personnelles.

Louis XIV créa le comté de Belfort et investit le duc de Mazarin et ses descendants par lettres patentes du mois de décembre 1659. Relativement aux autres fiefs du pays, le roi les laissa aux mains des anciennes familles qui les possédaient.

C'est état de choses dura jusqu'à la Révolution de 1789.

## **Etueffont-Bas**

(D'après Liblin – Belfort et son Territoire)

Nous ne trouvons rien à retenir qui se rattache à cette localité. Elle faisait partie de la mairie et de la paroisse d'Etueffont-Haut. Ce qui est dit pour cette commune s'applique donc, en partie, à Etueffont-Bas que M. Stoffel ne trouve cité qu'à partir de 1579 jusqu'en 1783 dans les rôles (*registre où sont inscrites les affaires soumises au tribunal*), et autres pièces concernant le comté de Ferrette et la seigneurie de Belfort.

Cette commune y figure sous le nom de Nieder-Stauffen.

En 1803 sa population était de 191 habitants

En 1876 elle était de 275 "''''''''

1921 529 "''''''''

1926 600 "''''''''

## **Petitmagny**

(D'après le même auteur)

La formation de cette commune paraît ne pas monter à une grande antiquité. M. Stoffel ne la trouve désignée dans les archives qu'à partir de 1427. Elle dépendait de la mairie d'Etueffont-Bas conséquemment de la seigneurie du Rosemont.

Le nom de Gnal Maigny (*équivalent du manse : ferme et ses dépendances*) sous lequel cette localité est inscrite en 1424, dans les comptes de la seigneurie, fait penser que ce n'était alors qu'un corps de bien, un manse, une ferme appartenant à un célibataire, un gnal, c'est à dire un beau et un bon parti. Telle est en effet la signification de gnal dans le patois du pays.

D'autres habitations furent élevées au même lieu et en 1577, l'ancien nom disparaît pour faire place, dans les titres, au nom de Petit-Magny.

Nous ne rencontrons, du reste, rien à noter, sinon que le chapitre de Belfort avait des cens (*redevance foncière et perpétuelle due au propriétaire*) à Petit-Magny et que l'abbaye de Masevaux y avait encore la dîme de l'avoine au 16<sup>e</sup> siècle.

En 1803 la population était de 200 habitants

En 1876 276 "''''''''

En 1921 178 "''''''''

En 1926 164 "''''''''

## La Madeleine

(D'après le même auteur)

L'endroit où cette commune est assise fut compris, en 1093, dans la donation du prieuré de St Nicolas des Bois ; y existait-il antérieurement un édifice religieux ou bien la chapelle désignée plus tard dans les titres, fut-elle construite par les soins des premiers moines de St Nicolas ? C'est ce qu'aucun document ne permet de préciser. Quoiqu'il en soit la chapelle dont il s'agit paraît avoir été le premier noyau de la commune moderne. Dédiée à Ste Marie Madeleine elle a laissé ce nom à la commune ainsi qu'à une rivière dont la source est au nord du lieu où la chapelle fut construite.

Schoepflin dit dans son « Alsatia Illustrata » qu'il y avait auprès de la chapelle un couvent de bénédictines dépendant du prieuré. Cette affirmation à l'appui de laquelle on ne trouve aucun titre dans sa « Diplomatica » le nom de Val des Anges que l'on rencontre au XIV<sup>e</sup> siècle et plus tard dans les titres concernant ce point culminant de la vallée où le couvent de St Nicolas était établi.

C'est donc autour de la chapelle de Ste Madeleine que les habitants se sont groupés à partir du XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et ont ainsi formé la petite agglomération désignée dans un urbaire de Belfort de 1350 sous le nom de chapellenie (*bénéfice d'un chapelain, prêtre au service d'un lieu non paroissial*) de Ste Marie Madeleine au val des anges, le nom de Waïd = pâturages dans les comptes de la seigneurie de 1577 et enfin sous celui de la chapelle de Madame Ste Marie Madeleine es bruders = ermites, séant en la montagne derrière Estueffonds, dans les titres de 1604 concernant les dîmes noales (*taxes très faibles levées par le clergé sur les terres nouvellement cultivées*).

Les indications qui précèdent permettent de conclure que dans les dépendances du prieuré de St Nicolas, La Madeleine ne prit que peu de développement ; que le couvent dont Schoepflin parle n'exista pas longtemps et que la chapellenie ne tarda point à devenir un simple ermitage. Quand la seigneurie du Rosemont fut advenue à la maison d'Autriche La Madeleine dépendit de la mairie et de la paroisse d'Etueffont. Ce hameau fut, après 1777, détaché de la paroisse d'Etueffont pour être rattaché à celle d'Anjoutey qui venait d'être créée.

La Révolution en a fait une commune indépendante.

Elle avait en 1803 une population de 138 habitants

En 1876 elle comptait	148	''''''
1921	60	''''''
1926	48	''''''

(ainsi se termine le manuscrit anonyme des archives paroissiales d'Etueffont)

## *Annexe Histoire paroisse d'Etueffont*

### **A propos de l'agrandissement de l'église, M. Lacreuse, étant curé.**

Selon les archives départementales du Territoire de Belfort (41 Ed 1D3), « entre le 30 8<sup>bre</sup> 1870 à mars 1873 », il a été déboursé 40 200 F.

Dans les délibérations de la séance extraordinaire du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut du 30 mai 1871, nous pouvons lire : « Vu que les travaux de la reconstruction de l'église sont interrompus depuis le commencement de la guerre (1870) et qu'ils ne pourront continuer qu'à l'époque où les communes composant la paroisse seront en mesure de faire des versements à l'entrepreneur. » Suit une demande d'autorisation d'emprunt au Préfet.

Un an et demi plus tard, lors de sa séance extraordinaire du 29 décembre 1872, le Conseil municipal considère que la reconstruction de l'église est « pour ainsi dire complètement terminée et sur le point d'être livrée au service du culte. »

*(voir aussi le dossier complet concernant les travaux de cet agrandissement aux archives départementales du Territoire de Belfort cote 41 Ed 1M2 avec plans en couleur)*

### **Première réfection du clocher**

*(archives départementales 90 41 Ed 1D6, Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut et 41 Ed 1M2, Edifices et monuments)*

D'après les archives départementales du Territoires de Belfort, cotées 41 Ed 1M2, les plans de la réfection du clocher ont été présentés par M. Moritz, architecte, sis au 27 rue Marceau à Belfort, le 24 février 1922. Ce dernier proposait trois options : une réfection totale d'un clocher en flèche à 33 000 fr., ou une réfection partielle consistant à la reprise de l'ancien clocher à 20 000 fr., enfin la réduction du clocher à un toit à quatre pans à 6 000 fr. Accord est donné pour ce troisième projet le 24 février 1922 par le Conseil municipal d'Etueffont-Haut, le 27 du même mois par celui d'Etueffont-Bas, le 8 mars par celui de Petitmagny et le 10 mars par celui de Lamadeleine. *(41 Ed 1M2, Edifices et monuments)*

Le 15 juillet 1922, le Maire d'Etueffont-Haut « communique au Conseil municipal le devis estimatif des réparations à effectuer à l'Eglise, au clocher et au presbytère d'Etueffont-Haut, devis se montant à 27.099 fr 08.

Le Conseil après avoir délibéré et considérant l'urgence des travaux, approuve à l'unanimité le présent devis. Il demande en outre que l'entrepreneur adjudicataire des travaux n'emploie que des ouvriers assurés. » *(41 Ed 1 D6)*

Le 12 Août 1922, « le Conseil considérant l'importance des réparations à faire au clocher, à l'église et au presbytère,

Considérant aussi l'urgence de ces réparations effectués pendant la belle saison,

Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir réduire à quinze jours le délai d'adjudication des dits travaux. » *(41 Ed 1 D6)*

L'adjudication a eu lieu en mairie d'Etueffont-Haut le 12 septembre 1922. *(41 Ed 1M2, Edifices et monuments)*

D'après une lettre de M. Carron, charpentier à Perouse, datée du 7 juillet 1923, il semble que les travaux du clocher aient commencé fin juillet de cette même année. *(41 Ed 1M2, Edifices et monuments)*

Le 9 octobre 1923, le Maire d'Etueffont-Haut « expose que l'église nécessitant des réparations en plus de celles prévues au devis primitif : crépissage extérieur et badigeonnage intérieur . Il soumet au Conseil municipal le devis préparé par M. Moritz, architecte, et la soumission de M. Carron, entrepreneur chargé des premiers travaux.

Le montant des dépenses à engager se montent à 15 000 frs moins 1% soit 14 850 frs, la quote-part de la Commune d'Etueffont-Haut serait de 7 425 fr.

Le Conseil, après délibération, reconnaissant l'urgence de ces travaux indispensables pour le bon entretien des bâtiments communaux, approuve les devis présenté par M. Moritz, architecte, et la soumission de M. Carron, entrepreneur, et note un crédit de 7 425 frs. » *(41 Ed 1 D6)*

Le 26 octobre 1924, le charpentier Carron rappelle qu'il n'est toujours pas payé ainsi que les autres artisans alors que « les travaux sont terminés depuis longtemps. ». D'après un courrier de l'architecte, une première réception des travaux a été organisée le 17 janvier 1924. Toutefois, il faut attendre le 18 novembre 1925 la réception définitive de l'ensemble des travaux. (41 Ed 1M2, *Edifices et monuments*)



**clocher version 1873**



**clocher version 1924**

## Deuxième réfection du clocher

(archives départementales 90 41 Ed 1D7, *Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut* et 79 Ed 1D7 *Délibérations du Conseil Municipal de Petitmagny 1949-1962*)

Lors de la séance du Conseil municipal d'Etueffont-Haut du 10 janvier 1952,

« Le maire donne connaissance aux conseillers des plans et devis des travaux de reconstruction du clocher de l'église intercommunale. Le montant s'élève à 3 660 000 frs dont la commune aura la moitié à régler.

Le conseil après délibération, accepte ces Plans et Devis et donne pouvoir au maire pour traiter l'adjudication de ces travaux. » (archives départementales 90 41 Ed 1D7, *Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut*)

Le 9 Août 1952, toujours à Etueffont-Haut,

« Le maire expose au Conseils que les plans et devis des réparations au clocher de l'église intercommunale ont été retournés par les services de la préfecture avec des observations dont il donne la lecture.

Le Conseil, exposé du maire entendu et après délibération décide :

1° de communiquer les observations techniques à Mr Rauss, architecte, pour qu'il en tienne compte et rectifie ses plans et devis.

2° de maintenir le projet initial d'élévation du clocher, étant donné qu'en 1923, les derniers travaux au clocher avaient nettement abaissé ce dernier par mesure d'économie (les quatre communes ne disposaient à cette époque d'aucun fonds disponibles pour le refaire tel qu'il était) et que l'élévation prévue le ramène à peu près à la hauteur primitive. En fait, il n'y a pas de travaux d'amélioration par rapport à l'état de l'ancien clocher.

3° de demander aux trois autres communes de prendre une délibération semblable.

4° de demander aux services intéressés de la Préfecture de hâter l'étude de ce projet, car l'état actuel du clocher présente un danger réel pour les fidèles qui pénètrent à l'église. » (archives départementales 90 41 Ed 1D7, *Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut*)

Le 11 janvier 1953,

« Sur proposition de M. le Maire, le Conseil attendu que : une première délibération a été prise en date du 10 janvier 1952 approuvant les plans et devis des réparations au clocher de l'Eglise intercommunale.

Une seconde le 9 Août 1952 rédigée suivant les directives des services compétents de la Préfecture a été communiquée aux trois autres communes de la paroisse.

Que cette communication est restée sans réponse de la part des communes d'Etueffont-Bas et de Petitmagny.

Que l'état actuel du clocher présente un danger public constant à cause des pierres qui s'en détachent journellement et tombent à l'entrée de l'Eglise.

Que les autres travaux de réparations de l'Eglise sont également très urgents

Décide

De demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir organiser dès que possible une réunion sous sa présidence (ou celle de son représentant) des 4 maires et d'une délégation de chaque conseil municipal pour mettre ce différent au point. » (*archives départementales 90 41 Ed 1D7, Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut*)

Rien ne bouge, en effet lors de la séance du Conseil municipal d'Etueffont-Haut du 6 juin 1953, « Le maire expose au Conseil que nulle réponse n'est encore parvenue à la délibération du 9 Août 1952 envoyée aux communes d'Etueffont-Bas et de Petitmagny au sujet des travaux de réfection du clocher de l'Eglise, et que d'autre part ces travaux deviennent extrêmement urgents (des pierres tombent dans le cocher devant le grande entrée de l'Eglise et risquent de provoquer de graves accidents). Il propose donc de renvoyer aux conseils municipaux intéressés une copie de la délibération ci-dessus citée en leur demandant de prendre dès que possible et avant la fin du mois de juin, une décision à ce sujet. Le Conseil, exposé du Maire entendu et après délibération accepte cette proposition du Maire. » (*archives départementales 90 41 Ed 1D7, Délibérations du Conseil Municipal d'Etueffont-Haut*)

Le 25 janvier 1956, on peut lire dans l'Est Républicain,

**« Les travaux de réfection du clocher dans une nouvelle impasse.**

Jeudi 19 janvier, avait lieu, avait lieu l'adjudication des travaux du clocher intercommunal dont le devis s'élève à environ 4 483 000 fr. Or les lots principaux : maçonnerie, charpente et menuiserie, n'ont pas trouvé preneurs pour les estimations prévues, ou plutôt la maçonnerie et la menuiserie auraient pu être adjudgées, mais avec augmentation de prix (quant à la charpente, pas d'amateur ; il est vrai qu'il faut la percher à 21 mètres de haut pour 138 000 fr.) ; mais le devis estimatif est un maximum sur lequel les quatre communes ont eu déjà bien du mal de se mettre d'accord, et il ne peut ainsi être dépassé. Le cahier des charges prévoit que, dans un tel cas, il sera procédé à un appel d'offres. Espérons que l'architecte trouvera des entrepreneurs qui voudront bien exécuter les travaux dans la limite des crédits prévus.

**Réunion des quatre grands**

Les maires des quatre communes de la paroisse s'étaient réunis un peu avant l'heure de l'adjudication du clocher pour discuter des affaires intercommunales en suspens.

**Répartition des dépenses intercommunales**

Jusqu'à présent, la répartition se faisait suivant la proportion suivante : Etueffont-Haut 18/36, Etueffont-Bas 11/36, Petitmagny 5/36, Lamadeleine 2/36 qui datait de presque cinquante ans, calcul d'après le nombre d'habitants de l'époque.

Une répartition plus équitable et plus simple a été adoptée : Etueffont-Haut 50/100, Etueffont-Bas 39/100, Petitmagny 9/100, Lamadeleine 2/100...

**Paiement des travaux de réfection du clocher**

D'ordinaire pour tous les paiements intercommunaux, chaque maire vise et signe à tour de rôle la facture présentée et établit le mandat équivalent de sa quote-part (ce qui occasionne parfois de sérieux retards dans les règlements).

Pour simplifier le travail et accélérer les paiements en ce qui concerne les travaux du clocher, il a été convenu que les communes d'Etueffont-Bas, Petitmagny et Lamadeleine verseront la totalité de leur quote-part à la commune d'Etueffont-Haut et donneront pouvoir à son maire, M. Girot, pour régler toutes les factures dans la limite des crédits prévus. Les crédits éventuellement non dépensés seront repartagés.

Ces accords seront évidemment soumis à l'approbation des conseils municipaux lors de leurs prochaines réunions. »

Lors la séance du Conseil municipal d'Etueffont-Haut, datée du 12 juillet 1956

« M. le maire présente à l'assemblée les plans et devis de réparation du clocher intercommunal d'Etueffont-Haut, établi par M. Rauss, architecte à Roppe et approuvés par M. le Préfet à la date du 21.10.55.

Après examen des plans et devis, le CM décide d'approuver

1° les plans et devis présentés

2° d'autoriser le commencement des travaux selon les plans et devis signalés.

« Le CM. après avoir délibéré autorise son Maire à signer le marché de gré à gré passé par la commune pour les travaux de la charpente intéressant la réfection du clocher de l'église intercommunale avec M. Schwob Maurice, charpentier à Valdoie Rue Carnot n°17. »

Le 15 février 1957, selon le compte-rendu de l'assemblée générale de l'Union Ouvrière de la paroisse d'Etueffont, « sur le plan religieux, l'association décide de participer à l'installation des cloches, la paroisse ayant aidé le foyer à s'installer... »

C'est par allusion que nous apprenons par l'Est Républicain du 3 avril 1959 que les cloches étaient restées muettes de 1952 à la mi-mars 1959. En effet dans un article relatant le mariage de la fille de Mr Giroton, maire d'Etueffont-Haut, nous pouvons lire : « Puis, il (Mr le maire) reprit la tête du cortège pour conduire sa fille à l'église, où eut lieu la messe nuptiale, aux sons de nos cloches qui depuis 7 ans se taisaient, fonctionnent à nouveau depuis une quinzaine de jours... »

En décembre 1959, les communes doivent prendre en charge les frais de publicité supplémentaires engagés par les architectes, suite à l'échec de l'adjudication lancée en 1956 et les appels d'offres suivantes qui n'avaient pas eu plus de succès.

Finalement l'opération ne se termine qu'en 1960, comme l'atteste la délibération du Conseil municipal d'Etueffont-Haut du 23 janvier de cette même année.

« Le Maire expose au Conseil qu'il vient de recevoir la facture de la couverture et de la zinguerie des grosses réparations effectuées au clocher intercommunal. Elle s'élève à 498 881 F dont la moitié à la charge de la commune. Or un crédit de 235 980 F est seul prévu au budget supplémentaire de 1959 et une note d'honoraires de 76 130 F a déjà été réglée sur ce crédit. Il y aurait donc lieu, pour régler cette facture, de voter un crédit de 89 590 F à prendre sur l'excédent extraordinaire de clôture du budget supplémentaire de 1959 qui s'élève à 120 120 F. »



*Clocher version 1924*



*clocher rehaussé version 1960*

## **Restructuration de l'église, démolition du chœur.**

### **1-la réfection de l'église, un serpent de mer !**

Dès le 11 janvier 1964, le conseil municipal d'Etueffont-Haut,  
« ...DECIDE : de réaliser la remise en état complète de l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut, de confier aux services des Ponts et Chaussées du T. de Belfort l'étude, le projet, la direction et le règlement des travaux ci-dessus désignés, d'exonérer ledit service de la responsabilité pécuniaire et décennale établie par les articles 1792 et 2270 du Code Civil, de verser à ce service les honoraires correspondants, conformément aux dispositions des arrêtés interministériels des 7 mars 1949 et 17 avril 1958 et des textes subséquents. »

Un an et demi plus tard, lors de la séance du 27 novembre 1965, du Conseil Municipal d'Etueffont-Bas,

« Le maire donne connaissance au Conseil du Devis des travaux de réfection de l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut, travaux rendus nécessaires par l'état de vétusté de certaines parties de l'édifice.

Ce devis s'élève à : 199 743 F (honoraires d'architecte compris) dont 39/100 à a charge de la commune soit : 77 899,77 francs.

La commune ne dispose pas de crédits suffisants pour régler cette dépense. Elle a d'autre à entreprendre la réfection de son bâtiment communal, en très mauvais état.

Le Maire propose au Conseil :

- 1° de demander un très large concours des fidèles, par l'intermédiaire du curé de la paroisse ;
  - 2° de demander le concours de l'Etat, sous forme de subvention ;
  - 3° de financer le reste par un emprunt à long terme (étant donné les gros travaux entrepris ces dernières années, la commune ne dispose d'aucun fonds libre)
- Le conseil, donne acte à M. le Maire de cette communication et, après en avoir délibéré décide :
- 1° d'approuver les travaux envisagés et le devis tel qu'il est présenté, soit 199 743 f à répartir entre les 4 communes de la paroisse ;
  - 2° de confier la surveillance des travaux aux architectes P. et G. OUDARD, à Belfort ;
  - 3° de demander le concours des fidèles de la paroisse au financement des travaux ;
  - 4° de demander le concours de l'Etat sous forme de subvention substantielle ;
  - 5° de financer le reste au moyen d'un emprunt à long terme. »

Au début de l'année suivante, le 29 janvier 1966, le maire d'Etuefont-Haut :

« donne connaissance au Conseil de Devis des Travaux de réfection de l'Eglise intercommunale, travaux déjà envisagés lors de la séance du....

Ce devis s'élève à : 199 743 F. (honoraires d'architecte compris dont 50/100 à la charge de la commune, soit 99 871,50 F.) Evidemment la commune ne dispose pas de crédits suffisants pour régler cette dépense, et le Maire propose au Conseil :

- 1° de demander le concours des fidèles, par l'intermédiaire du curé de la paroisse ;
  - 2° de demander le concours de l'Etat, sous forme de subvention ;
  - 3° de financer le reste par un emprunt à long terme (étant donné les gros travaux entrepris ces dernières années, la commune ne dispose d'aucun fonds libre)
- Le conseil, donne acte à M. le Maire de cette communication et, après en avoir délibéré décide :
- 1° d'approuver les travaux envisagés et le devis tel qu'il est présenté, soit 199 743 f à partager entre les 4 communes de la paroisse ;
  - 2° de confier la surveillance des travaux aux architectes P. et G. OUDARD, à Belfort ;
  - 3° de demander le concours des fidèles de la paroisse au financement des travaux ;
  - 4° de demander le concours de l'Etat sous forme de subvention substantielle ;
  - 5° de financer le reste au moyen d'un emprunt à long terme. »

## **2-L'église fermée pour raison de sécurité**

Le 1<sup>er</sup> septembre, dans l'Est Républicain,

« Après l'église de Sainte Thérèse de Belfort dont le plafond s'est effondré, l'église d'Etuefont menace de tomber à son tour...

Mais cette fois, il ne s'agit plus du seul plafond : l'église toute entière s'écroulerait.

L'église d'Etuefont a été construite vers 1870. Son architecture rappelle celle de l'église sinistrée de Masevaux. Elle présente toutefois des caractéristiques du style roman et du gothique. Ce mélange est discutable.

En dehors de quelques réparations faites au clocher, l'église n'a pratiquement jamais été entretenue. Depuis une vingtaine d'années, l'eau entre par la toiture et coule sur le crépissage des murs. Des affaissements successifs ont lézardé la nef. Dernièrement, le curé de la paroisse, M. l'abbé Boisset, a déplacé l'autel pour le dresser au milieu de l'église.

Enfin les plâtres-témoins apposés sur les murs ont fondu. De toute évidence, la situation devient grave. Aussi M. Giroit, maire d'Etuefont-Haut, a réuni ses collègues des communes d'Etuefont-Bas, Petitmagny et La Madeleine, qui constituent la paroisse. Ensemble les maires ont évoqué le problème de l'église.

Ils ont envisagé de faire procéder à des sondages. Ceux-ci seront faits au mois de septembre. Lorsque les résultats de ces études seront connus, les maires verront s'il convient de réparer l'église vétuste ou d'en construire une autre. De toute manière, il faudra des sous aux paroissiens d'Etuefont. »

Le 16 septembre de la même année, le même quotidien tire :

« **L'église d'Etuefont interdite au culte : elle menace de s'écrouler sur les paroissiens.**

M. le curé Boisset s'inquiétait depuis quelques années. Son église, un vaste bâtiment construit en 1870, était lézardé en maints endroits. Chaque saison qui passait, ouvrait de nouvelles fissures dans les murs, élargissait les anciennes. Un jour la flèche du clocher s'est effondrée, les cloches sont

tombées. Elles sont restées sept ans sur le sol. On a refait le clocher. Mais le reste de l'édifice se dégradait de plus en plus. Des gouttières tombaient sur les murs, ravinant les fissures. Il y a deux ans, l'évêché avait avisé les communes propriétaires de l'édifice que celui-ci présentait un réel danger et que le diocèse dégageait toute responsabilité en cas d'accident.

En mai dernier, un expert réclamait un étayage de l'église. En même temps, il faisait placer des témoins de plâtre sur les fissures. Ceux-ci ont cédé, indiquant que l'édifice continue à bouger. Le 14 juillet, l'abbé Boisset déménageait l'autel du chœur et le plaçait au centre de la nef. En même temps, il posait sur la grille du chœur un avis ainsi libellé : « Défense de pénétrer, danger ».

#### « Il suffirait d'un bang »

Au début du mois de septembre notre journal publiait un bref article, signalant que l'église d'Etueffont, de plus en plus fissurée, menaçait de ruine.

A la suite de quoi, le directeur départemental des services de sécurité chargeait le capitaine Berreur inspecteur adjoint des services incendie, de visiter l'édifice. Le rapport du capitaine Berreur était formel :

« Le bâtiment menace ruine. Le chœur risque de s'effondrer d'un instant à l'autre. On ne peut pas savoir si cet effondrement n'entraînerait celui de la nef. »

Devant la gravité de la situation, M. Hartmann décidait de réunir une commission pour étudier les problèmes que posait l'église d'Etueffont.

Jeudi, après avoir visité l'église, sous la conduite d'un expert qui a minutieusement étudié celui-ci, la commission décidait la fermeture de l'église jugée trop dangereuse.

« Cette décision a été mûrement réfléchie. Nous savons que ce problème n'était pas uniquement technique, mais humain. C'est avec un serrement de cœur que nous avons décidé de fermer l'église. Mais on ne peut pas prendre de risque. »

L'expert estime que le chœur peut s'écrouler d'un instant à l'autre. Il suffirait pour cela d'un bang supersonique. Si le chœur s'écroule qui sait si la nef ne tombera pas avec ? Et de toutes façons, imaginez quelle panique cela peut provoquer ?

#### L'ancienne église s'était déjà effondrée.

La commission a si bien compris que le problème était brûlant que la décision de fermer l'église a été prise à l'unanimité. Pour préparer l'avenir, les membres de cette commission ont également décidé de faire procéder à des sondages de fondations.

« L'église bouge. Il faut savoir pourquoi. Il paraît qu'en 1870, on a construit l'édifice à l'emplacement de l'ancienne église...qui s'était effondrée. Y-a-t-il des fondations ? Le sol est-il solide ? Il se peut aussi que les murs soient fissurés en « s'asseyant » définitivement...Dans ce cas une réfection est possible. »

« Mais si le terrain continue à céder, il faudra peut-être envisager de raser l'église et d'en construire une neuve. De toutes façons, on ne pourra rien savoir tant que les sondages n'auront pas été faits. Ils vont commencer immédiatement. »

#### « La pluie et la neige »

M. Hartmann insiste sur un point : « Nous nous plaçons uniquement du point de vue de la sécurité. Les églises, comme tous les bâtiments recevant du public, sont soumis à une réglementation. C'est en fonction de cette réglementation que nous avons été amenés à prendre cette décision. Mais nous n'avons pas à déterminer des responsabilités. Le passé ne nous intéresse pas. »

Pourtant il semble bien que si le bâtiment avait été correctement entretenu, au cours des ans, par les communes responsables, il ne serait pas dans cet état de dégradation. La pluie qui ruisselle depuis des décennies, des chêneaux crevés et la neige ont certainement favorisé l'apparition de fissures. Mais c'est du passé. L'avenir seul est important.

#### Raser ou réparer.

Le curé Boisset ne sait pas où il va dire la messe, dimanche prochain. Peut-être en plein air, si le ciel est clément ou dans sa salle à manger s'il pleut. Mais il le dit lui-même : « ça ne peut durer qu'un temps ».

M. Girot, maire d'Etueffont-Haut : « Un local pour le culte. Ils en ont un : le foyer. C'est une salle de cinéma, mais ça peut servir pour la messe. »

M. Girot affirme que la réfection de l'église serait une folie. « On ne peut pas réparer, c'est trop tard. Il faut tout raser et reconstruire une église neuve. »

Mais certains maires des autres communes envisagent d'autres solutions : abattre le chœur et réparer le nef ou réparer tout l'édifice. Une fois de plus, il semble bien qu'on aurait du mal à se mettre d'accord.

Les experts, eux, attendent les résultats des autres sondages. Après quoi on fera un devis et on essaiera de s'entendre sur une solution. En attendant, les paroissiens des deux Etueffont, de Petitmagny et de la Madeleine, se demandent bien où ils vont assister à la messe. Et les anciens de la

paroisse voient avec un pincement au cœur leur église se fissurer un peu plus chaque jour, pour peut-être s'écrouler d'ici peu. « L'hiver lui sera fatal » dit-on déjà à Etueffont. »

Dans le même article, trois encarts :

*Premier encart :*

« Dimanche, s'il fait beau, je dirai la messe en plein air, devant l'église. S'il pleut j'essaierai de caser les fidèles dans ma salle à manger... Mais ce sont des solutions provisoires qui ne peuvent durer qu'un temps. Il va falloir trouver autre chose. » M. l'abbé Boisset, curé d'Etueffont, Petitmagny et la Madeleine, ne sait pas où célébrer la messe...

Depuis hier, sur la porte de l'église d'Etueffont-Haut, un avis est placardé :

« M. le directeur départemental de la Sécurité a décidé la fermeture immédiate de l'église. Aucun culte n'y sera désormais assuré... »

*Deuxième encart :*

### **La commission d'enquête**

...Était composée de M. Hartmann, directeur départemental des services de sécurité, président, et de Mrs le commandant Louvier, nouvel inspecteur des services incendie ; le capitaine Berreur, son adjoint ; Kolb, ingénieur des Ponts et Chaussées de Giromagny ; Battmann, Bazin, Bègue, Girot, maires des communes concernées ; Oudard architecte, le doyen Lanquetin de Giromagny représentant l'évêché, l'abbé Boisset, curé d'Etueffont, ainsi que des conseillers municipaux des différentes communes concernées.

*Troisième encart :*

#### Mon petit doigt m'a dit.

Si M. Hartmann avait le cœur serré, quand la commission qu'il présidait a décidé la fermeture de l'église d'Etueffont-Haut, ce n'est pas parce que c'était la première fois qu'il est chargé de faire appliquer une telle décision.

Pour M. Hartmann, de nombreux souvenirs sont attachés à cette vieille église : l'est originaire d'Etueffont-Haut, et sa mère habite toujours le village. Certaines coïncidences sont parfois cruelles.

Il y a longtemps que l'église d'Etueffont est mal en point. Il y a dix-huit ans, des experts avaient déjà placé des témoins de plâtre pour mesurer l'élargissement des fissures. Il y a belle lurette qu'ils ont craqués...

La seule partie solide de l'église, c'est le clocher, qui s'était écroulé, il y a quelques années, et qui avait été reconstruit sept ans après.

Le personnage principal de la commission qui a décidé la fermeture de l'église, c'est l'expert qui a fait tous les calculs. C'est aussi le « personnage mystérieux » de cette commission. Personne ne se souvient de son nom. On sait seulement qu'il travaille pour un bureau d'études au sigle bizarre, qui serait installé à Mulhouse. En outre l'expert mystérieux serait de notre région.

Certaines fissures de l'église ont un caractère très poétique, l'une d'elle traverse entièrement le mur de la façade, à droite du clocher... Lors de l'office du soir, elle laisse passer un rayon de soleil couchant, qui fait une belle tache rouge sur l'un des autels latéraux. »

Le 18 novembre 1967, sous la rubrique Etueffont-Bas, l'Est Républicain publie :

#### Un nouveau lieu de culte.

Deux mois après la fermeture de l'église, les paroissiens d'Etueffont retrouveront un nouveau lieu de culte. En effet, réaménagée, la salle de cinéma du foyer sera une chapelle provisoire valable jusqu'à la réfection de l'église paroissiale.

Elle sera ouverte au culte dans une huitaine de jours. »

Selon les registres paroissiaux d'Etueffont, seront célébrées à leur domicile les funérailles d'Emilie Peter le 14 octobre 1967, d'Aloïse Steinmetz le 19 octobre, de Martine Gillet le 23 octobre, d'Amélie Lamblin le 10 novembre. Les obsèques de Louise Zumkeller seront célébrées au cimetière le 11 novembre 1967. Ensuite le registre indique comme lieu de célébration « la chapelle provisoire ».

Le 3 février 1968, lors de la séance du Conseil municipal d'Etueffont-Haut, M. le Président de la Commission (*voir ci-dessus*)

« expose au Conseil Municipal que la Commission intercommunale chargée de résoudre le problème que pose la réparation de l'Eglise d'Etueffont-Haut, a examiné en date du 10.12.1967 le rapport dressé le 27 novembre 1967 par la Société SOCOTEX-Agence de Mulhouse – à la suite des sondages de fondations exécutés par l'entreprise BUCHWALTER.

A l'issue de la séance, il a été décidé de demander à l'architecte désigné, l'étude chiffré d'un projet de réfection de l'édifice comprenant notamment :

- a) La démolition du Chœur ;
- b) La réfection de la Nef après construction d'un nouveau pignon, et création dans l'emprise de celle-ci d'un nouveau chœur et de sacristies. Le montant des travaux envisagés s'élèverait à 218 463 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant : que bien que réduite, l'église ainsi aménagée est encore largement suffisante pour la nombre de fidèles fréquentant le culte, DECIDE :

1/ d'approuver les travaux envisagés et le devis tel qu'il est présenté, soit 218 463 francs, dépense qui sera partagée entre les quatre communes de la paroisse au prorata du nombres d'habitants tel que cela a déjà été fixé ;

2/ de confier la surveillance des travaux aux architectes P. et G. OUDARD, à Belfort ;

3/ de demander de conserver le bénéfice de la subvention accordée par arrêt du 14 mars 1967 de Monsieur le Ministre de l'intérieur, celle-ci représentant environ 10% du montant des travaux.

4/ de financer le reste au moyen d'un emprunt à long terme. »

Cette délibération sera reprise dans les mêmes termes, un mois plus tard, le 2 mars 1968, par le Conseil Municipal d'Etueffont-Bas.

### **3-Une mise en route lente et difficile des travaux**

Un an plus tard, lors de la séance du 15 février 1969, à Etueffont-Haut :

« ...Se référant à la délibération prise le 3 février 1968 au sujet des grosses réparations envisagées à l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut, le Maire expose :

1° que le bénéfice de la subvention (10 %) allouée par le ministère de l'Intérieur vient d'être accordée sur la bas du nouveau devis présenté, et se montant à la somme de 218 463 F. (dépenses et subventions à répartir entre les quatre communes copropriétaires de l'édifice)

2° que l'emprunt sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été accordé.

En conséquence, plus rien ne s'oppose actuellement à la mise en adjudication des travaux.

Le CONSEIL, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide la mise en adjudication des travaux de grosses réparations et d'aménagement de l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut, conformément à la réglementation en vigueur et ce, dans les plus brefs délais. » Délibération reprise et confirmée le 22 février 1969 par Etueffont-Bas.

Le 8 mars de la même année, lors d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal d'Etueffont-Bas,

« Le Maire donne au Conseil Municipal le compte-rendu des offres recueillies à la suite de la mise en adjudication des travaux de réparations de l'Eglise d'Etueffont-Haut. Il souligne que des rabais intéressants ont été consentis par les entreprises qui ont soumissionné sur les lots suivants :

N°2 FAUX-PLAFONDS

N°3 CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE

N°5 PLATRIERIE-PEINTURE-VITRERIE

Ces lots ont été adjugés par la Commission chargée de l'ouverture des plis, comme en témoigne d'ailleurs le procès-verbal dressé à l'issue de la séance.

Par contre, les lots :

N°1 GROS-ŒUVRE

N°4 MENUISERIE

N°6 ELECTRICITE

N'ont pu être adjugés faute de soumissions valables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, décide :

De demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de procéder par appels d'offres, en vue de la passation de marchés, permettant l'exécution des travaux qui n'ont pas trouvé preneurs lors de l'adjudication du 7 mars dernier. » ; Reprise dans les mêmes termes le 15 mars par Etueffont-Haut.

#### **4-Une certaine confusion s'installe pour l'année 1969, mais aussi 1970 : où en est le chantier de l'église ?**

Un avis de décès de « Les Dépêches » du 18 juin 1968, annonce les obsèques de Mme Georges Kundig de Petitmagny à l'église d'Etueffont-Haut pour le lendemain, 19 juin. Or le registre paroissial indique comme lieu de célébration « à la chapelle ». En revanche, le 5 juillet, les funérailles de M. Henri Schwalm se déroulent bien à l'église, selon le registre des sépultures et l'avis de décès de « Les Dépêches » du 4 juillet 1968. L'église fut-elle rendue complètement au culte à cette époque ou seulement partiellement pour les obsèques ? En effet d'après les délibérations des conseils municipaux des deux Etueffont, ci-après cités, il semblerait que le début de la restructuration effective de l'édifice, et donc sa fin, est intervenu beaucoup plus tard. Vraisemblablement il y a erreur ; En effet, tous les témoignages recensés dans l'Est Républicain de l'année 1969, confirme l'interdiction du culte dans l'église.

Ainsi le 5 février 1969, le quotidien relate que « la foule qui suivait la dépouille mortelle de M. Aristide Didier, ne peut que très partiellement entrer dans la petite chapelle qui fait actuellement office d'église paroissiale... ». Le 21 juillet le même journal écrit qu'un « service de requiem a été célébré en la chapelle d'Etueffont-Haut pour Mme Anna Gaible, décédée le 29 juin dernier... ». Les avis de décès de Blanche Leimbacher, publié le 9 septembre, de Mme Veuve Joseph Grimpet, du 10 septembre, de Mme Veuve Arthur Trezinni du 8 octobre, d'Armand Géant, du 7 novembre, et celui d'Henri Petitjean du 25 novembre 1969, annonce la célébration à la chapelle provisoire.

En outre, dans l'Est Républicain du 15 septembre 1969, sous le titre « Départ de M. le Curé », nous pouvons lire : « Après bientôt sept ans de présence à la tête de la paroisse, l'abbé Boisset a regagné la Haute-Saône, son département d'origine, où il est nommé curé de Ternuay. Arrivé en décembre 1962, l'abbé Boisset a fait refaire entièrement l'intérieur de la cure et après avoir aménagé une belle chapelle pour la célébration du culte, il a su faire entreprendre par les communes la réfection d'une église qui menaçait ruines. C'est bientôt chose faite et avec un peu de chance nous pouvons espérer retourner bientôt dans une belle église. M. le curé de Citers, nommé à la tête de la paroisse d'Etueffont, aura la tâche de terminer les travaux... »

Et le 24 septembre de la même année, sous le titre « M. le curé a pris officiellement ses fonctions dimanche. », il est dit : « C'était jour de joie dimanche, à la paroisse d'Etueffont. M. l'abbé Jeanningros, ancien curé de Citers, prenait officiellement ses fonctions de curé d'Etueffont... Une assistance recueillie emplissait et débordait même à l'extérieur de la chapelle... Dès à présent pour couvrir les frais d'aménagement de la nouvelle église une kermesse est prévisible pour l'été prochain... »

Toutefois, dans les archives du cabinet d'architecture Oudard, conservées aux Archives départementales du Territoire de Belfort, sous la cote 166 J 1476, on apprend que le marché du gros œuvre a été signé de gré à gré avec l'entreprise Scanzi de Rougemont-le-Château le 24 mars 1969. Le chantier a dû commencer dans la foulée, puisqu'une première facture de cette entreprise, datée du 27 mai 1969 et certifiée par l'architecte le 6 juin pour acompte. Le 30 août l'architecte reçoit un mémoire des travaux effectués par Scanzi, une convocation pour une réunion de chantier prévue le 12 septembre est envoyée le 10 septembre et un quatrième acompte de 15 400 frs daté du 10 octobre 1969 figure dans le dossier de Mr Oudard.

#### **5-1970, enfin les travaux avancent**

Lors de la séance du 7 février 1970, à Etueffont-Haut,

« Le Maire donne lecture au Conseil municipal du bilan de la situation établi par l'Architecte en date du 2 décembre 1969 et concernant les réparations de l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut.

A l'examen de ce document, on distingue :

1° les travaux effectués conformément au devis dressé le 20 février 1968 et sur la base des rabais obtenus auprès des entreprises

2° les travaux non compris au devis, mais qui se sont avérés indispensables en cours de réalisation

3° les travaux figurant au devis et non encore effectués

4° les travaux de finition qui s'avèrent indispensables pour la reprise du culte dans l'édifice.

L'ensemble de ces travaux pourra être réalisé sur la base du prix fixé dans le projet approuvé par Mr le Préfet et sur lequel une subvention de 10% a été accordée par Mr le Ministre de l'Intérieur, soit une somme totale de : 218 463 F. DEUX CENT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT TROIS FRANCS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

- a) de poursuivre les travaux de réfection de l'Eglise intercommunale d'Etueffont-Haut jusqu'à leur complet achèvement, dans les conditions et sur les bases des prix mentionnés dans le bilan financier dressé par Mr l'Architecte en date du 2 décembre 1969.
- b) d'ouvrir le crédit nécessaire au financement de la part restant à la charge de la commune, après usage total du prêt effectué auprès de la Caisse d'Epargne de Belfort et de la subvention allouée par le ministère de l'Intérieur (qui s'élève à 10 314 F.) soit une somme de 8 917 F. (HUIT MILLE NEUF CENT DIX SEPT FRANCS) à prélever sur les fonds libres de la commune lors de l'établissement du Budget Supplémentaire de 1970.
- c) d'autoriser le Maire de signer l'avenant d'intervenir pour l'exécution des travaux supplémentaires de gros œuvre
- d) de demander le versement, dans les meilleurs délais, de tout ou partie de la subvention accordée par Mr le Ministre de l'Intérieur par arrêté en date du 17 septembre 1968. ».

Repris dans les mêmes termes par le Conseil municipal d'Etueffont-Bas, réuni à la même date.

### **6-Conclusion en 1971**

Enfin le 6 février 1971, lors d'une séance du conseil municipal d'Etueffont-Bas

« Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le Maire d'Etueffont-Haut signalant que les crédits globaux nécessaires à la restauration de l'église intercommunale s'avèrent insuffisants. Il convient donc pour permettre le paiement du solde des travaux, de prévoir un crédit supplémentaire. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son maire et après en avoir délibéré, VOTE un crédit complémentaire de 2730 F qui sera inscrit au budget primitif 1971, article 230, ce crédit représentant la quote-part communale.

Enfin, selon l'article ci-dessous de l'Est Républicain, daté du 2 avril 1971 et intitulé « Réouverture de l'église », les fidèles purent fréquenter à nouveau cette dernière le jour des Rameaux.

« Dimanche 4 avril, la paroisse d'Etueffont sera en fête. L'église fermée depuis près de quatre ans pour une rénovation complète, sera enfin réouverte au culte.

A 10h.30, la messe sera concélébrée avec la participation de M. l'abbé Tanneur, curé de Giromagny. Nombreux seront les fidèles qui, en ce jour des Rameaux, viendront avec joie participer à l'Eucharistie dans l'église de leur baptême entièrement rénovée.

Après l'office, les maires des quatre communes et leur conseils déposeront une gerbe au monument aux morts. »

Cela me fut confirmé en 2014 par les époux Charignon qui furent les premiers à se marier dans l'église restructurée le 17 avril 1971, mariage annoncé dans l'Est Républicain à la suite de l'article ci-dessus rapporté.

## **Le feuilleton continue dans les années 1980/90**

### **1- Un intérieur rénové et un mobilier nouveau.**

En octobre 1982, d'importants travaux d'aménagement intérieur sont entrepris. Selon l'Est Républicain, du 26 octobre 1982.

« Depuis plusieurs années l'église du village avait perdu son mobilier et le conseil paroissial sous la houlette du père Bermont, curé du pays, cherchaient à redonner au sanctuaire un cachet plus proche du sacré.

Une occasion financière s'est présentée –pas de centimes minimes soient-ils ne seront demandés aux habitants- voici revenus les bancs ! Oh pas ceux de naguère taillés dans la masse, il faudrait une somme considérable, et un travail de plusieurs années pour les retrouver –et puis paraît-il il y a une mode, là comme ailleurs il faut évoluer.

Après visite, rapport du père Barçon –accord de la société immobilière diocésaine, feu vert de l'évêque : 30 bancs furent commandés aux Ets Houssard d'Avranches –entreprise unique en France pour ce genre de travail.

Un beau plancher de chêne –œuvre d'artisans du département- la menuiserie Stehlin de Brebotte, fut d'abord posé, puis verni par les soins des membres du conseil paroissial, enfin quelques jours plus tard 2 ouvriers des Ets Houssard travaillaient une très longue journée, montaient les nouveaux bancs qu'ils avaient envoyés bien entendu en pièces détachées.

Avec des agenouilloirs amovibles, une place pour les missels, ils sont fonctionnels et seront au service de plusieurs générations.

Etueffont village en pleine expansion, voit petit à petit, son église retrouver son âme. Là est l'essentiel »

Fin des années 80, le maître autel et le tabernacle actuels datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, donnés par une communauté religieuse de Mulhouse, sont installés par le curé Riegert (1985-1988).

## 2- Mise en place d'un faux-plafond.

**L'église fermée au public « la voûte s'effondre ! »**

**Est Républicain 2/04/91**

Les réparations sont estimées à 120.000 F.

Samedi soir à Etueffont, les cloches ne sont pas revenues de Rome pour carillonner la messe pascale. Les fidèles du village, ceux de Lamadeleine-Val-des-Anges et de Petitmagny n'ont pas fait leurs « Pâques » devant l'autel de leur église. La porte est close, fermée et interdite au public par arrêté municipal du 9 mars dernier. Si de l'extérieur l'édifice paraît être en bonne santé, le mal se situe à l'intérieur, constaté par un expert agréé près de la Cour d'Appel de Besançon.

L'ancienne voûte de l'église s'écroule sur l'actuel plafond suspendu, comme nous l'explique le maire Gérard Guyon : « *Ce danger nécessitait la fermeture immédiate du bâtiment. La commune d'Etueffont a, de suite, entrepris les démarches nécessaires. Les réparations, tant sur la nef que sur le clocher, sont estimées à 220.000 F.* »

Catastrophe imprévisible pour les trois budgets des trois municipalités concernées qui ne pourront faire face. « *L'assurance ne couvrira que partiellement cette dépense* », poursuit le premier magistrat qui rappelle que les derniers travaux de rénovation datent des années 70, et qu'ils avaient nécessité un emprunt dont les remboursements se sont achevés en 1988. Depuis les trois municipalités ont poursuivi l'entretien : 100.000 F ont été engagés ces trois dernières années pour la réfection de la toiture et les cloches.

### Une large souscription

Depuis quelques jours, Etueffont, Petitmagny et Lamadeleine-Val-des-Anges songent à leur église. Sans une rapide intervention, une partie du patrimoine architectural intimement lié à l'histoire des trois communes va s'en aller. Personne n'y tient et l'église d'Etueffont, avec ses siècles d'existence, va être sauvée par les siens. Comme en ont décidé les représentants des municipalités concernées, le président du SIVOM, le conseil pastoral et son équipe animatrice, l'abbé Wyam, une souscription a été lancée, « *Nous la souhaitons la plus large possible* » ajoute Gérard Guyon, « *Chacun contribuera selon ses moyens en accompagnant l'effort des collectivités. Ce n'est que dans un élan de solidarité qu'il sera possible de remédier rapidement et efficacement à cette situation* ».

L'argent peut être versé sur le CCP intitulé « *Mmes Béatrice Walger ; Suzette Fichter. Souscription Eglise n° 2941 99 v Dijon* » ou remis aux collecteurs habituels de la paroisse.

### Une église rajeunie

**Est Républicain 3/09/91**

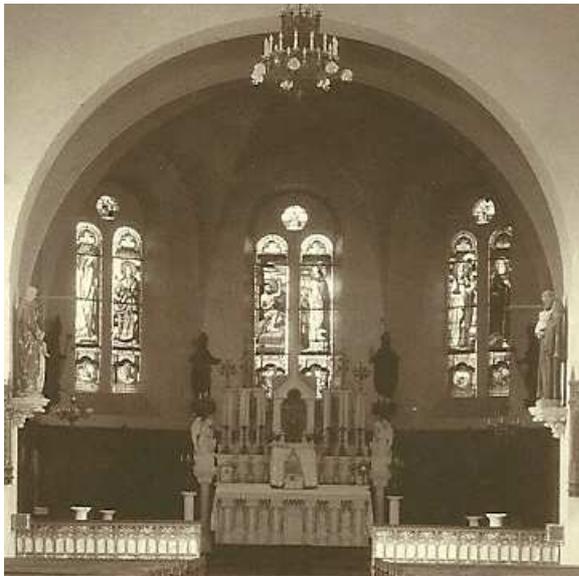
Depuis, début août, les paroissiens ont retrouvé avec plaisir, leur église rajeunie. Elle était fermée depuis février afin de laisser aux entreprises le champ libre pour la réfection du plafond et du clocher. La souscription lancée par la paroisse pour participer à ces travaux, close le 31 août se monte à 55.540F.



*église avant sa fermeture en automne 1967*



*église après sa restructuration de 1969/70*



**le chœur avant sa démolition en 1969**



**le chœur aujourd'hui**

## **...Suite de l'histoire de Lamadeleine Val des Anges**



**...selon les notes de Béatrix Walger  
archives paroissiales**

Il y avait des mines de plomb argentifère et de cuivre – donc des mineurs souvent venus de Saxe – Afflux d'habitants, village plus important. Statue de Ste Barbe (*exposée à l'église d'Etueffont*). Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'école était au bas du village ; puis ans le village (le père d'André Frossart y fut instituteur.)

Le pré à droite de la chapelle était peut-être un cimetière.

La pierre devant la chapelle est une pierre des premières fondations.

En 1893 une grande sécheresse sévit. La population vient trouver Mr le curé Choffin pour aller en pèlerinage à Lamadeleine. (*voir document ci-dessous*)

Tous les ans, depuis une cinquantaine d'années, une messe solennelle est célébrée pour fêter Ste Madeleine, suivie de l'apéritif et de festivités offertes par la municipalité.

**...à propos du pèlerinage lors de la fête de Ste Madeleine**

### **L'an de Châtiment 1893**

*Manuscrit de l'abbé Choffin, curé d'Anjoutey  
(fautes d'orthographe et de syntaxe comprises)*

Le 14 mai. Dimanche après l'Ascension toute la paroisse comme un seul homme s'est portée en procession à la chapelle de Ste Marie Madeleine pour calmer la colère de Dieu qui par cette sécheresse désolante punissait non seulement la France entière mais ainsi dire toute la terre. Les contrées qui exemptes de cette sécheresse, les autres étaient victimes d'un autre fléau celui d'orages dévastateurs et d'inondations. Dans notre région les greniers étaient complètement vides, les écuries remplies de bétail, le foin se vendait cent Fs le mille pesant à Belfort. Depuis trois mois pas une goutte de pluie n'était tombée, une bise tantôt glaciale, tantôt brûlante mangeait tout : blé, avoine, semis, herbe, comme exemple de cet état de

malheur, j'affirme que le 14 mai 1893, on n'aurait pas pu récolter 5 livres d'herbe sur le pré du curé au Nord de la cure et attenant. Les près, les forêts sont convertis en pâturages. Chacun s'en va, riches ou pauvres, avec un sac cueillir une touffe d'herbe, feuilles vertes, ou bourgeons pendant que les pauvres bêtes chantent dans les écuries des litanies à leurs façons, car on se demande ce que vont devenir bêtes et gens. Alors on se tourne vers Dieu car on se sent châtié, piqué, dans notre partie sensible Le ciel est de fer, la terre est d'airain et se moque de ses vers qu'elle refuse de nourrir, les moyens humains sont épuisés, les rogations négligées sont passées, que faire ? Alors on réclame les secours de Dieu et des Saints, on vient prier le curé d'organiser une procession à Ste Marie Madeleine, le curé électrise les gens au prône de la messe. Toute la paroisse, à l'étonnement général se retrouve à 1<sup>h</sup> à l'Eglise et part en bon ordre toutes les bannières déployées, le chant et la prière dans le cœur et sur les lèvres de tous et se dirige par un soleil brûlant vers la sainte montagne qui tressaille à notre passage, et s'unit par ses échos milles fois répétés aux vœux ou supplications des humbles pèlerins.

La chapelle de la Sainte est saluée de loin, elle est entourée, la sainte est devenue notre prisonnière, toutes les bannières lui sont présentées. Ses vêpres sont chantées, des offrandes lui sont laissées et on se remet en route pour le retour, sûrs d'emportés le cœur, la protection et la puissance de la Bonne Sainte.

En effet la bise déjà a cessé tout à coup son triste règne, le vent du sud lui succède petit à petit. Des nuages se lèvent à l'horizon, le ciel est couvert, toute la journée du lendemain lundi de beaux nuages, qui, il faut l'espérer portent dans leurs flancs l'espérance, la consolation et la fécondité comme remède à tant de misères.

Trompés dans notre ferme espérance. Jamais on n'avait été en pèlerinage à Ste Marie Madeleine sans avoir été exaucé et nous le fûmes pas. Tous les jours jusqu'au Dimanche de la Pentecôte on redouble d'ardeur pour la prière, après la messe, après Vêpres et le soir on fait des prières pour la pluie avec une grande affluence de monde, le soir pendant les litanies le tonnerre gronde. Depuis les Rogations jusqu'à Pentecôte le ciel a été à la pluie. Le soir de la Pentecôte la pluie tombe pendant 2 heures de temps, mais timidement, ce n'est quasi rien pour un sol altéré jusque dans son centre. Le lendemain lundi, nouvelles prières dans la paroisse de plus le concours des paroisses voisines arrivent les belles processions de St Germain, Rougemont, Etueffont à Ste Marie Madeleine ont lieu avec un ordre admirable avec une ferveur un enthousiasme, avec des émotions qui font verser des larmes à plusieurs et jamais rien.

Toute la semaine se passe avec un ciel menaçant mais sourd à toute supplication. Le blasphème éhonté et la profanation écoeurante et abominable du Dimanche ont tout gâté.

Nous arrivons au dimanche de la Trinité, le courage abattu. Les prières pour la pluies sont renouvelées trois fois chaque dimanche, elles sont pressantes, une chaleur étouffante et des signes de pluie et d'orage bien caractérisés toute la semaine. Tout le monde est berger, les forêts, les près, les planches sont livrés à la pâture. Gens et bêtes lancent un grand cri de misère.

On arrive à la Fête-Dieu les prières redoublent à chaque reposoir, à chaque office. On obtient une petite rosée qui à peine a mouillé les feuilles des arbres. Le foin est à 120 f le mille, on en fait venir de l'étranger à 80 f il descend à 70 f les forêts sont dépouillées de leurs feuilles qui servent de fourrage. Les plantations de pommes de terre sont en danger. Les choux, betteraves poussent péniblement à force d'arrosage. La viande est à 5 sols, une vache se vend 25 f, il en part tel jour 80 de Petit Croix, l'Allemagne fait ainsi ses provisions de conserves.

La tristesse est peinte sur tous les visages, on obtient chaque semaine une pluie qui ne vaut pas une rosée, on se met à faire les foins, le curé fait les siens sur son près de 16 ares dont il est parlé plus haut, il fait du foin pour donner à trois chèvres, deux maigres repas, cet exemple dit assez où en est la récolte.

On arrive ainsi la douleur dans le cœur le 24 Juin où nous arrive une pluie fine qui s'annonce vouloir durer toute la journée cela après 4 mois d'impitoyable sécheresse, après que tout est ou perdu ou compromis. « Jerusalem, Jerusalem converteré ad Dominum Deum Tuum » (Jérusalem convertis toi au Seigneur).

La récolte de blé ou d'avoine ne donne que peu de paille, la récolte de regain est rentrée par charge sur le dos, on coupe les tiges de pommes de terre pour le foin. Le foin se vend 120 f le mille. Les pommes de terre donnent une bonne récolte c'est très heureux, les autres plantes à racines donnent quelques ressources, personne ne vend son bétail, on pense que les prix vont baisser mais erreurs, on continue d'aller à la pâture jusqu'à la fin novembre, c'est bien mais le bétail ne se traîne plus.

Le froid arrive on le nourrit avec des feuilles cherchées dans la forêt par voiture. La viande est à 4 sols, le gouvernement promet des secours, indemnités qui n'arriveront jamais. Anjouey reçoit 7 milles de fourrage étranger à raison de 50 f le mille par l'entremise du Conseil général, chaque village reçoit sa petite part. L'hiver n'est pas très dur heureusement le lait se vend 0,25 néanmoins, on arrive ainsi au printemps qui est précoce le prix du bétail se relève et on voit l'herbe poussée avec plaisir. Résultat moral de cette sécheresse. C'est la sécheresse des âmes, l'aveuglement et l'endurcissement des cœurs.

Choffin curé.

### **M. L'ABBE MICLO, vicaire d'Etueffont, victime de la guerre de 1870 à Grosmagny.**

Un épisode sanglant de la guerre de 1870 est resté attaché à la mémoire de M. l'abbé Miclo, vicaire d'Etueffont-Haut (Territoire de Belfort). Il a été mis en honneur par l'érection d'un monument commémoratif le 14 juillet 1902.

Le 22 novembre 1870, au matin, une armée de huit à dix mille Allemands arrivait à l'improviste au village d'Etueffont-Haut. C'étaient les premières troupes destinées à l'investissement de Belfort.

Un détachement se dirige au galop sur le presbytère, au moment où M. le curé Lacreuse et son vicaire, M. Miclo, revenaient de l'église, où ils avaient célébré l'office des trépassés. Les deux prêtres sont aussitôt saisis, chassés à coups de crosse de fusils, et sans même avoir le temps de prendre leurs chapeaux, poussés en avant de l'armée en marche. Le maire, l'instituteur et quelques vieillards formaient le groupe des otages.

Arrivés à l'entrée du village de Petit-Magny, en face de la chapelle qui existe encore, il fallut stationner pendant trois quarts d'heure. Embusqué derrière une colline se tenait un bataillon de Mobiles, envoyés de Belfort pour couper la route à l'ennemi. Mais que pouvaient ces quelques soldats improvisés contre le nombre vingt fois supérieur et la puissante artillerie des Prussiens ? Ceux-ci eurent soin de placer les otages en avant de leurs lignes ; après quoi, ils se mirent à canonner les Mobiles ! C'est alors que, sous une pluie de projectiles, le curé et son vicaire, pensant leur dernière heure venue, se mirent à genoux dans le fossé voisin et se confessèrent l'un à l'autre. Ce n'était cependant ni le lieu ni l'heure où la mort les attendait. Au bout d'une heure, le feu des Français avait cessé ; le bataillon des Mobiles se repliait sur Belfort, laissant vingt-sept morts et de nombreux blessés sur le champ de bataille.

En se retirant, les Français devaient faire sauter une longue et large chaussée, qui avait été minée entre Etueffont et Grosmagny. Toutes les dispositions étaient prises ; vingt barils de poudre avaient été préparés pour faire explosion à l'approche des ennemis. Les Prussiens, informés du projet poussèrent leurs otages sur le lieu du danger et les maintinrent pendant trois mortelles heures. La chaussée ne sauta pas. Deux tentatives pour mettre le feu à la mine échouèrent successivement.

Voyant que tout danger était passé, un officier prussien déclara aux deux prêtres qu'ils étaient libres, les priant seulement d'avertir le curé de Grosmagny, M. l'abbé Sarrazin, qu'il voulût bien donner sépulture aux 27 Mobiles tués pendant la lutte, et faire donner les secours nécessaires aux blessés.

Les deux prêtres se rendaient, sans défiance, auprès de leur confrère, lorsque, à l'entrée du village, ils sont rejoints par un peloton de Landwehr, revenant de la poursuite des Mobiles.

Sans provocation que la vue des soutanes, le chef du détachement déchargea son revolver sur M. Lacreuse qui, heureusement, ne fut pas atteint ; mais un simple soldat visa de son fusil M. Miclo, qui fut atteint à la hauteur de la poitrine et traversé de part en part.

La blessure était mortelle. L'infortuné vicaire, ramené au presbytère d'Etueffont par la voiture de M. Louis Boigeol, de Giromagny, y mourut après neuf jours de souffrances, en pardonnant à son meurtrier.

M. Miclo était originaire d'Orbay (5alsace). Il avait été ordonné prêtre en 1866, dans la même cérémonie que celui qui écrit ces lignes. Son corps fut transporté dans le cimetière de son pays natal.

L'événement était presque tombé dans l'oubli, comme plusieurs autres de la même époque, lorsque M. l'abbé Jay, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort, eut la bonne inspiration de le rappeler et d'en commémorer le souvenir.

Par ses soins et ceux d'un comité spécial, des souscriptions populaires furent organisées en vue d'ériger un monument commémoratif de M. l'abbé Miclo, sur le lieu même où il tomba.

Le comité se composa de :

M. Emile Keller, ancien député du Haut-Rhin, président d'honneur.

M. le chanoine Beurier, curé doyen de Belfort, condisciple de l'abbé Miclo, président.

M. l'abbé Jay, aumônier de l'hôpital militaire de Belfort

M. l'abbé Farouelle, curé de Giromagny.

M. l'abbé Hirn, aumônier des Sœurs de Ribeauvillé, à Belfort.

Les offrandes recueillies permirent à Grosmagny un mausolée funéraire, revêtu d'une plaque en bronze portant une inscription à la mémoire de l'abbé Miclo.

La cérémonie de l'inauguration eut lieu avec grand concours de toute la contrée, le lundi 14 juillet 1902.

Elle fut présidée par M. le chanoine Laligant, vicaire général de Besançon, pour le Territoire de Belfort, lequel prononça un éloquent discours de circonstance. La parole fut aussi donnée à M. le chanoine Beurier, curé de Belfort, et à M. l'abbé Petey, curé de Giromagny.

Le programme de la journée fut le suivant :

A 10 heures, Messe solennelle en plein air, sur le champ du combat, célébrée par M. l'abbé Lacreuse, curé de M. Miclo, avec discours par M. le Chanoine Laligant, vicaire général, archidiacre de Belfort.

A 2 heures et demie, cérémonie d'inauguration du monument : Discours au nom du comité, des condisciples de l'abbé Miclo ; Des anciens défenseurs de Belfort.

A 3 heures et demie, absoute au cimetière de Grosmagny, sur la tombe des Mobiles morts au combat.

Les chorales et Fanfares de Giromagny et d'Etueffont-Haut prêtèrent leur concours.

(Annales Religieuses de Belfort,  
par le Chanoine Beurier).